



2023

Mémoire

Planification pluriannuelle de l'immigration au
Québec pour la période 2024-2027

Déposé le 11 août 2023 dans le cadre de la Consultation publique 2023
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec

Adopté à la séance du conseil de la Communauté maritime
du 8 août 2023



Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

Table des matières

Mot du maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des Îles	1
Sommaire et exposé général	2
Présentation de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	4
La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	4
Le renversement de la tendance démographique comme objectif territorial	4
Expérience en immigration	5
Stratégie d’attraction des personnes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	5
Structure d’accueil et d’intégration des personnes issues de l’immigration	6
Formations aux employeurs en diversité culturelle	7
Francisation	7
Jumelage interculturel	7
Projet Immigrant Québec pour les travailleurs étrangers temporaires	7
Mission de recrutement et accompagnement d’employeurs et d’individus	8
Représentativité pour le territoire	8
Particularité du territoire des Îles-de-la-Madeleine	10
Insularité	10
Démographie des Îles-de-la-Madeleine	10
Économie des Îles	12
Pêches	13
Tourisme	13
Révision du schéma d’aménagement et de développement et Horizon 2025	14
Horizon 2025	14
Schéma d’aménagement et de développement	15
Logement	16
Places en services de garde à l’enfance	17
Transport	18
Maritime	18
Transport collectif	19
Aérien	19
Main-d’œuvre	20
Enjeux spécifiques et recommandations	22

Conclusion	28
Annexes	29
1. Décret d'insularité	29
2. Lettres d'appui	29

Note : Afin de faciliter la lecture du présent texte, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Mot du maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des Îles



Le territoire des Îles-de-la-Madeleine fait face à de grands défis au niveau du recrutement et de la rétention de main-d'œuvre à l'année. Malgré les résultats positifs générés par la Stratégie d'attraction des personnes de la Communauté maritime et ses partenaires au cours des dernières années, de nombreuses entreprises et organisations du milieu se retrouvent encore aujourd'hui dans une situation précaire qui affecte leur viabilité à court et moyen terme, mais aussi la qualité de vie des résidents. Heures d'ouverture réduites, épuisement, fermeture définitive de commerces, des projets de développement freinés : ces conséquences représentent une minime partie des impacts de la pénurie de main-d'œuvre aux Îles, qui devrait encore prendre de l'ampleur pour les années à venir avec tous les départs à la retraite prévus.

Le vieillissement marqué de la population, le déséquilibre entre le nombre de décès et de naissances, ainsi que celui entre les gens qui arrivent sur le marché du travail comparativement à ceux qui quittent, place les insulaires face à un enjeu majeur qui devrait perdurer et qui incontestablement, affecte grandement la vitalité économique et sociale de l'archipel. Il faut attirer et conserver principalement une population active, comme de jeunes adultes ou familles, originaires des Îles, du Québec, du Canada ou d'ailleurs dans le monde. Pour y arriver, nous travaillons depuis plusieurs années sur la mise en place de conditions qui leur donneront envie de s'enraciner ici : logement accessible, places en garderie, emplois intéressants, environnement social et technologique stimulant, ainsi qu'un accueil et une ouverture de la communauté qui se doit d'être inclusive. Le défi d'attraction et de rétention de nouveaux arrivants en est un pour toute la communauté — entreprises, partenaires et résidents — et pour lequel ces derniers devront collaborer afin d'assurer l'avenir de l'archipel à plusieurs égards. Notre objectif est de rendre notre milieu de vie et de travail encore plus attrayant pour la population active — pour les Québécois autant que pour les gens à travers le pays et à l'international — en développant des conditions et des outils qui leur donneront envie de s'enraciner sur le territoire. Le partenariat que nous avons avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec est d'une importance capitale dans cette vision de poursuivre et d'intensifier les efforts visant l'attraction et la rétention de talents aux Îles et ainsi d'obtenir année après année un bilan migratoire positif.

Comme stipulé dans le décret sur l'insularité en 2016, le territoire des Îles-de-la-Madeleine doit être considéré en fonction de ses particularités insulaires qui ont souvent comme effet d'amplifier l'impact des enjeux auxquels les autres régions du Québec sont aussi confrontées. Il est d'ailleurs recommandé dans ce document que chaque planification pluriannuelle présentée par tout ministère (...) doit énoncer spécifiquement les mesures et les efforts qu'il entend mettre de l'avant dans le cadre de la réalisation de son mandat pour tenir compte des impacts liés à l'insularité de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine et qu'elle soit rendue publique.

En espérant poursuivre notre belle collaboration des dernières années, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce mémoire fort important pour le présent et l'avenir de notre communauté.

Antonin Valiquette

Sommaire et exposé général

La Communauté maritime des Îles dépose ce mémoire en tant que représentant et porte-parole de la population, des organismes et des entreprises présents sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Au travers de la Stratégie d'attraction des personnes et de son leadership au sein de la toute nouvelle Structure d'accueil et d'intégration des personnes issues de l'immigration, elle démontre un fort engagement envers l'avancement du dossier de l'immigration et développe de plus en plus son expertise sur le sujet.

Différents services et projets ont été mis en œuvre dans notre région dont : des formations en accueil et gestion de la diversité culturelle en milieu de travail, des cours de francisation, un programme de jumelage interculturel, des services de soutien aux travailleurs étrangers temporaires, la création d'outils adaptés aux réalités du milieu, un accompagnement des employeurs dans leurs démarches de recrutement à l'international — incluant lors des Journées Québec — et un accompagnement personnalisé en accueil et intégration des nouveaux arrivants issus de l'immigration.

Le territoire se caractérise par son insularité, apportant un éloignement et un isolement marqué. Ainsi, l'accès à plusieurs services s'en trouve affecté et les coûts de transport et d'opération y sont plus élevés qu'ailleurs, affectant le potentiel d'attraction, de recrutement, d'intégration et de rétention de personnes issues de l'immigration. Une population plutôt homogène y réside et des enjeux démographiques, notamment le vieillissement de la population plus accentué que dans le reste du Québec, sont toujours préoccupants. La pénurie de main-d'œuvre actuelle et la difficulté grandissante à remplacer la population active incitent de plus en plus d'employeurs à se tourner vers le recrutement à l'international. L'installation durable de jeunes familles est l'une des principales solutions pour maintenir un équilibre démographique. L'économie des Îles est surtout saisonnière due à l'importance des secteurs de la pêche et du tourisme. Ces deux secteurs sont d'ailleurs en constante croissance.

Bien que des efforts considérables soient déployés de façon concertée dans l'actualisation d'une planification stratégique territoriale et la révision du schéma d'aménagement et de développement, tout en préparant le milieu à une augmentation des taux d'immigration, certains enjeux persistent sur le territoire : le manque de logements locatifs abordables, le manque de places en service de garde, la dépendance au transport limité maritime et aérien comme seules options d'entrée et de sortie, le faible développement du transport collectif et une pénurie criante de main-d'œuvre dans presque tous les secteurs.

Étant donné le contexte insulaire et éloigné de notre région, les besoins clairement identifiés et la concertation exemplaire entre les partenaires du milieu, nous croyons qu'il est pertinent, réaliste et prometteur de cibler les Îles pour des **projets pilotes** permettant d'améliorer les conditions de recrutement de main-d'œuvre étrangère, d'innover en accueil et intégration et de tester des stratégies visant à une rétention durable de personnes issues de l'immigration.

Plusieurs enjeux et recommandations pour les Îles ont été identifiés dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration pour le Québec :

1. Coûts élevés des démarches en immigration pour les entreprises
 - a. Permis de travail « territorial »
 - b. Entente spécifique de dispense d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT)
 - c. Intégration au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) ou création d'un programme avec des conditions équivalentes
 - d. Diminution des frais ou accès à plus de subventions
 - e. Subventions pour les missions de recrutement modulables selon les besoins régionaux

2. Démarches en immigration extrêmement complexes, lourdeurs administratives et délais de traitement très longs
 - a. Simplification des demandes (un seul intermédiaire)
 - b. Accès abordables à des services de consultation en immigration
3. Manque d'outils pour le maillage entre les résidents temporaires chercheurs d'emploi et les employeurs prêts à effectuer un recrutement à l'international
 - a. Service de maillage
 - b. Allègement des démarches pour demander un nouveau permis de travail
4. Méconnaissance des rôles et faible présence du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans la région
 - a. Embaucher une ressource dédiée exclusivement aux Îles-de-la-Madeleine
 - b. Intégrer la présence physique régulière de MIFI aux normes de service
5. Entreprises peu outillées pour l'accueil, l'intégration et la gestion d'un travailleur étranger temporaire (TET)
 - a. Formation et outils en accueil, intégration, gestion et rétention de TET pour employeurs
 - b. Exigence envers les employeurs d'offrir un soutien aux TET avec une personne ressource
6. Fragilité et difficultés dans les services de francisation
 - a. Parcours de francisation pour la préparation aux examens et parcours à la carte
 - b. Exigences du niveau de français correspondant aux besoins de l'emploi
 - c. Offre de services de francisation à tous
 - d. Évaluation du niveau de français adapté pour le Québec
7. Capacité d'accueil réduite (logement, garderie, transport collectif)
 - a. Soutien aux projets de création de logements, de développement de services de garde et de déploiement du transport collectif destinés aux gens issus de l'immigration sur le territoire
8. Processus de reconnaissance des acquis méconnu
 - a. Faciliter les démarches
 - b. Outiller davantage les entreprises, organisations, organismes et personnes issues de l'immigration sur le processus de reconnaissance des acquis
9. Difficulté pour de nombreux TET à passer à la résidence permanente
 - a. Facilitation du passage à la résidence permanente pour les TET peu qualifiés
 - b. Admissibilité plus étendue pour les programmes pilotes de passage à la résidence permanente
10. Inadmissibilité des résidents temporaires à certains services
 - a. Financement des services sans exclusion des personnes avec un statut temporaire
11. Frais de déménagement et d'installation plus élevés
 - a. Subventions modulables selon les besoins régionaux
 - b. Aide aux entreprises pour développer une offre compétitive
12. Accès aux primes de disparité régionale insuffisant
 - a. Prévision budgétaire à cet effet dans l'octroi de subventions pour des services essentiels
 - b. Identification de solutions pour aider les petits employeurs à être compétitifs

La Communauté maritime des Îles, au travers de ce mémoire, désire faire connaître la situation particulière de son territoire au MIFI et s'impliquer davantage dans les processus provinciaux visant à développer et encadrer l'immigration au Québec. Tout en constatant les enjeux de taille dont fait face autant notre communauté que l'ensemble du Québec en ce qui a trait à l'immigration, elle est confiante que son milieu présente une bonne capacité de mobilisation et un réseau d'organisations partenaires bien structurées, qui pourront mener à bien les actions

qui seront identifiées comme prioritaires par le MIFI, permettant de répondre adéquatement aux préoccupations nommées.

Présentation de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Avant 2001, le territoire des Îles-de-la-Madeleine comptait sept municipalités locales et une MRC. En septembre 2001, un décret gouvernemental a regroupé en une seule entité les sept municipalités locales du territoire ainsi que la MRC. La nouvelle structure ainsi créée, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, détenait alors les pouvoirs d'une municipalité locale lesquels étaient assimilés à ceux d'une MRC aux fins de l'application de certaines lois. Elle formait, selon le langage administratif, une ville-MRC à l'instar de plusieurs autres villes au Québec.

La reconstitution de la Municipalité de Grosse-Île, en janvier 2006, a eu pour effet de faire disparaître définitivement le statut de MRC conféré au territoire des Îles-de-la-Madeleine. Les responsabilités communes aux deux municipalités ainsi liées, tels le développement territorial, la sécurité publique, l'incendie et le réseau artériel, sont confiées au conseil de la Communauté maritime où siègent les sept membres du conseil local de la municipalité centrale (celle des Îles-de-la-Madeleine) ainsi que le maire de la municipalité liée (Grosse-Île). La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est alors reconnue comme un territoire équivalent à une MRC.

À la suite des changements de législation (loi 28 – Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016) et de financement du gouvernement du Québec en regard du développement économique, les MRC (Communauté maritime) ont maintenant pleine compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire. La Municipalité des Îles gère autant les services de proximité comme les réseaux d'aqueduc, d'égout ou les routes, que les loisirs, l'aménagement du territoire et des programmes de développement du milieu. Sa mission est ainsi d'assurer à ses citoyens un milieu de vie de qualité en leur offrant des services publics efficaces et en contribuant activement au développement socioéconomique harmonieux des Îles-de-la-Madeleine.

En mai 2016, le décret –^o 354 - 2016 concernant la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut particulier lié au caractère insulaire et des contraintes structurelles des Îles-de-la-Madeleine a été adopté. Il prévoit que les différents ministères et organismes devront désormais prendre en considération les impacts de l'insularité dans leur planification pluriannuelle.

Le renversement de la tendance démographique comme objectif territorial

De 2012 à 2017, les Îles-de-la-Madeleine ont fait partie de l'initiative de la *Stratégie d'établissement durable des personnes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine 2012-2018 (SÉDGÎM)*. Cette stratégie, initialement portée par une cinquantaine d'organisations partenaires, s'articulait autour de la valorisation des territoires par la population, l'attraction de nouvelles personnes ainsi que l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants. Bien que certaines actions aient été portées localement, la gestion de celles-ci était faite à partir de la Gaspésie.

Dès la fin 2016, alors que la démarche régionale arrivait à la fin de son financement, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et ses partenaires ont discuté de l'opportunité d'opter pour une démarche territoriale plutôt que régionale pour l'attraction de personnes. Reconnaisant l'expertise incontournable développée par la SÉDGÎM, le [Forum des partenaires](#) (plus de précisions sur ce Forum en page 12) était toutefois d'avis que de se doter d'une image de marque propre à l'archipel favoriserait des actions plus efficaces et mieux ciblées en matière d'attraction. Cette volonté s'appuie notamment sur les priorités dégagées lors des rencontres annuelles du Forum des partenaires de 2015 et 2016 et sur des constats du comité formé sur la question de la main-d'œuvre. Elle s'appuie également sur le décret gouvernemental sur l'insularité, adopté en 2016 « concernant la reconnaissance du statut particulier lié au caractère insulaire et des contraintes structurelles de l'agglomération des Îles lors de la planification pluriannuelle effectuée dans le cadre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires ».

À l'automne 2017, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et le Forum des partenaires ont donc décidé d'aller de l'avant avec l'élaboration d'une Stratégie d'attraction des personnes pour les Îles-de-la-Madeleine. De concert avec les acteurs clés de la communauté, en harmonie avec les actions qui se font déjà sur le terrain et sur la base des orientations du [projet de territoire Horizon 2025](#), cette Stratégie poursuit l'objectif de générer un impact structurant sur les défis liés à la démographie et la main-d'œuvre. Attirer 100 nouveaux résidents supplémentaires par année constitue une cible qui permettrait d'inverser la tendance démographique prévue et répondre aux besoins en main-d'œuvre.

Issue de la volonté du Forum des partenaires de se doter d'une stratégie propre aux Îles-de-la-Madeleine et puisque cette dernière a été élaborée par la Communauté maritime, il était donc naturel que cette instance de gouvernance, précisément l'équipe du développement du milieu, assure la coordination de l'ensemble de la Stratégie. D'une part, cette instance de gouvernance a comme effet de faciliter la mobilisation des partenaires du milieu, condition essentielle à la pérennité du projet, si l'on se fie à toutes les étapes qui ont été franchies avec succès dans la démarche [d'Horizon 2025](#). D'autre part, en assurant la coordination, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine possède un meilleur contrôle sur les actions entreprises en lien avec les orientations et par le fait même, sur les résultats qui en découlent et les cibles à atteindre. Étant responsable du volet en attraction sur le territoire, cela apporte une cohérence avec son mandat de développement territorial et économique. Le Service du développement du milieu a d'ailleurs été fusionné en janvier 2023 à celui de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Expérience en immigration

Stratégie d'attraction des personnes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

En amont de la création de la Stratégie d'attraction territoriale, le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) et le Carrefour jeunesse-emploi (CJE) avaient été mandatés par la Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) en 2014 afin de réaliser un portrait de l'immigration aux Îles-de-la-Madeleine et de se doter d'un plan d'action à ce sujet. Les constats qui sont ressortis de cette démarche ont amené la communauté à intégrer un volet d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes à la Stratégie d'attraction des personnes. Avec le soutien du programme Mobilisation-Diversité du MIFI, anciennement ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ainsi qu'avec l'appui du Forum des partenaires, une stratégie d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes a été développée pour la communauté en 2019. Un portrait de

l'immigration sur le territoire fut effectué et des orientations, des objectifs et des actions liés à l'immigration furent identifiés dans le cadre de cette stratégie.

La Stratégie d'attraction et de rétention de la Communauté maritime des Îles fut ainsi créée en 2018, au sein de l'équipe du développement du milieu de la Municipalité des Îles, avec comme objectif d'attirer 100 nouveaux résidents travailleurs par année et de favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention de ces personnes. Bien qu'au départ, l'attraction fut considérée comme l'axe prioritaire, le constat de certains enjeux concernant le logement et les places en garderie ont amené l'équipe à développer davantage l'accueil, l'intégration et l'appartenance, améliorant ainsi le taux de rétention. Cette décision fut prise dans l'optique où une meilleure qualité de vie pour les nouveaux résidents donnerait envie à d'autres personnes de s'installer sur notre archipel. Les services offerts étaient de l'aide à distance et en personne pour les nouveaux résidents, une orientation dans le recrutement de main-d'œuvre nationale et internationale, des séjours d'immersion express, une présence Web avec de l'information pour orienter les futurs nouveaux résidents et nouveaux résidents, de la promotion des Îles-de-la-Madeleine comme milieu de vie et de travail à l'année, des bourses d'études de « Retour aux Îles » pour les résidents étant sortis faire des études et la mise sur pied et participation à des événements de recrutement. Une collaboration de près avec Place aux jeunes en région du Carrefour jeunesse-emploi des Îles fut également développée. Au cours des six dernières années, ce sont plus de 2 000 personnes qui ont fait le choix de s'installer aux Îles, pour un solde positif total de 789 (selon l'Institut de la Statistique du Québec – ISQ).

Structure d'accueil et d'intégration des personnes issues de l'immigration

Avec le renouvellement en 2022 de la Stratégie d'attraction de la Communauté maritime des Îles jusqu'en 2025, l'immigration est devenue prioritaire et avec une équipe solide pouvant compter sur une mobilisation encore plus forte des partenaires du milieu, nous avons officiellement lancé la Structure d'accueil et d'intégration en immigration du territoire en décembre 2022. Une nouvelle entente de trois ans avec le MIFI fut signée dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) et un conseiller en diversité et en inclusion a été embauché dès janvier 2023 pour mettre en œuvre la nouvelle planification. On y vise de réunir les conditions propices à l'attraction, l'établissement durable et l'intégration des personnes issues de l'immigration, de promouvoir des relations interculturelles harmonieuses, d'assurer une pleine participation à la vie collective, en français, des personnes issues de l'immigration et de contribuer à la lutte contre le racisme, l'intimidation et la discrimination afin de favoriser un vivre-ensemble respectueux, égalitaire et inclusif. Un objectif de vulgariser et simplifier les étapes liées à l'immigration autant pour les nouveaux arrivants que pour les employeurs désirant recruter à l'international est aussi identifié.

La nouvelle Structure d'accueil et d'intégration en immigration est chapeautée par un comité directeur piloté par la Stratégie d'attraction des personnes avec une agente d'accueil et de liaison aux nouveaux résidents, un conseiller en diversité et en inclusion et un conseiller en marketing territorial et où siège une agente de Place aux jeunes et le Carrefour jeunesse-emploi, la Chambre de commerce des Îles, Groupe Collegia, Services Québec et une représentante d'Accès entreprise Québec.

Tirant profit du haut niveau de proximité et de concertation entre les acteurs du milieu, le comité directeur développe une structure de services variés et complémentaires en collaboration avec une vingtaine d'organismes et institutions locales impliqués au niveau de l'attraction, de l'accueil, de l'intégration et de la rétention des personnes issues de l'immigration. Un parcours du nouvel arrivant est défini en y identifiant où trouver les services qui répondront aux différents besoins des personnes

issues de l'immigration. L'équipe de la Stratégie d'attraction occupe autant le rôle de coordination de la Structure que de porte d'entrée pour avoir accès à tous les services internes au travers de référencement vers nos partenaires.

Une tournée des entreprises, organismes et partenaires a déjà été entamée à l'automne 2022 pour faire connaître les services de la Structure aux partenaires de la communauté.

Formations aux employeurs en diversité culturelle

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de Solidarité sociale (MTESS), en collaboration avec Groupe Collegia et l'équipe de la Stratégie d'attraction a offert une formation en accueil et en diversité à une dizaine de partenaires des Îles pour les préparer et faire en sorte que tous deviennent des ambassadeurs de la démarche et offrent une formation en accueil et gestion de la diversité culturelle en milieu de travail à laquelle plusieurs employeurs ont déjà participé. Il est prévu d'étendre l'offre de cette formation pour rejoindre les élus municipaux et les divers intervenants des organismes du milieu qui seront en contact, de près ou de loin avec des personnes issues de l'immigration.

Francisation

Des cours de francisation sont aussi offerts par le MTESS et Groupe Collegia à toute personne allophone âgée de 16 ans et plus qui a besoin d'apprendre le français dans sa démarche d'intégration au Québec. Les programmes, offerts à temps plein et à temps partiel, sont axés sur l'apprentissage de la langue française par les personnes qui veulent acquérir et développer les habiletés en langue écrite et parlée nécessaires à leur intégration au marché du travail, à la poursuite de leurs études ou à leur intégration dans les milieux sociaux et culturels francophones du Québec et, plus particulièrement, aux Îles-de-la-Madeleine. Les cours sont offerts au Centre de services scolaire des Îles, en milieu de travail et lors d'activités dans le milieu.

Jumelage interculturel

Un programme de jumelage interculturel vient tout juste d'être lancé par l'équipe de la Stratégie d'attraction sur le territoire avec comme objectif de favoriser l'intégration et la rétention des nouveaux résidents en leur offrant un accueil personnalisé et chaleureux, en plus de leur permettre d'élargir leur réseau de contacts.

Projet Immigrant Québec pour les travailleurs étrangers temporaires

Plusieurs entreprises des Îles-de-la-Madeleine embauchent depuis de nombreuses années des travailleurs étrangers temporaires (TET), principalement dans le secteur de la transformation des produits de la mer. Cette alternative prend de plus en plus d'ampleur chaque année, faisant grimper le nombre de travailleurs pour la dernière saison à plus de 200. Ce chiffre devrait grimper encore l'année prochaine. La Communauté maritime, en collaboration avec la Chambre de commerce des Îles, a donc

obtenu un financement dans le cadre du programme fédéral Immigrant Québec, qui vise à améliorer l'expérience de ces travailleurs temporaires étrangers sur le territoire. Ces personnes n'étaient malheureusement pas couvertes par d'autres programmes, dont le Programme d'appui aux collectivités (PAC) et le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI). Le plan d'action est actuellement mis en œuvre par l'équipe de la Stratégie d'attraction jusqu'en octobre 2023.

Dans le cadre de ce programme, l'équipe de la Stratégie d'attraction a mis en œuvre des solutions pour aider les travailleurs étrangers temporaires à faire face à plusieurs enjeux. Des vélos ont été mis à disposition des travailleurs, ils ont reçu des coupons de taxi et des billets d'autobus du transport collectif local leur ont été remis, encourageant ainsi un développement de ce service pour toute la communauté et améliorant de ce fait l'attractivité du territoire. Un service d'information est offert aux TET pour répondre à leurs questions et les référer vers des organismes spécialisés au besoin dans les domaines de la santé mentale et physique, les normes du travail, les droits et obligations, la culture québécoise et la traduction et l'interprétation. De plus, des activités de socialisation et d'intégration sont régulièrement organisées afin de favoriser leur insertion dans le milieu et de bonifier leur expérience vécue. Nous contribuons, par le fait même, à valoriser cette nouvelle population et à sensibiliser la population locale à la diversité culturelle.

Mission de recrutement et accompagnement d'employeurs et d'individus

L'équipe de la Stratégie d'attraction a accompagné trois employeurs du milieu lors de la mission de recrutement au Maroc en février 2023 coordonnée par le MIFI. En tout, plus d'une vingtaine de candidats ont été sélectionnés et leur accueil et intégration sera pris en charge par l'équipe de la Stratégie d'attraction. Ces expériences nous ont outillés à accompagner autant les entreprises désirant effectuer un recrutement à l'international que les nouveaux arrivants issus de l'immigration. Une vingtaine d'employeurs ont reçu des services d'orientation ou d'accompagnement en recrutement à l'international ainsi qu'en accueil et intégration de personnes issues de l'immigration. De plus, 7 personnes issues de l'immigration et 170 travailleurs étrangers temporaires saisonniers ont reçu des services en accueil et intégration depuis la fin 2022. Trente-cinq autres travailleurs étrangers temporaires avec permis de plus d'un an pourront bénéficier des services de la Stratégie d'attraction dans les prochains mois.

De plus, la Structure d'accueil prépare actuellement un éventuel dépôt de projet par un organisme porteur du milieu dans le cadre du PASI afin de mieux répondre aux besoins des nouveaux arrivants issus de l'immigration et d'assurer le développement de leur sentiment d'appartenance à notre communauté.

Grâce au réseautage et à la concertation avec les autres organismes et municipalités qui travaillent en immigration des autres régions du Québec, nous contribuons au développement des bonnes pratiques dans le domaine et désirons être partie prenante dans le travail collaboratif effectué avec le MIFI afin d'orienter les programmes en immigration du Québec.

Représentativité pour le territoire

La planification stratégique territoriale des Îles-de-la-Madeleine relève principalement du projet de territoire Horizon 2025, élaboré il y a maintenant plus de 10 ans. De cette démarche est né le Forum des partenaires, qui vise à rassembler autour d'une même table les acteurs clés du territoire, leaders

politiques, institutions, organisations et partenaires du développement socioéconomique, concernés par la mise en œuvre de ce projet de territoire. Il a pour objectif, d'une part, de créer un environnement propice à la réalisation d'actions à mener par une ou plusieurs organisations et, d'autre part, de suivre l'état d'avancement des actions liées à cette planification. Bien que le leadership du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dans la mise en œuvre de ce plan soit affirmé et reconnu, la participation active et soutenue des différents acteurs du développement socioéconomique est indispensable. Ce projet collectif appelle donc, et de façon incontournable, à la mobilisation de tous et chacun. Cette instance territoriale favorisera une lecture partagée et une mise à jour commune de l'évolution du développement de l'archipel. Véritable plateforme de réflexions et d'échanges, le Forum des partenaires permet de voir venir les changements, de détecter les grands mouvements de notre collectivité ainsi que les enjeux et défis collectifs qui découleront, et surtout, de mieux y faire face solidairement et collectivement. Le Forum des partenaires est composé des organisations suivantes : Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine; l'Association touristique régionale des Îles-de-la-Madeleine; la Table pêche et mariculture; Attention FragÎles; le Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine; le Campus des Îles du Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine; le Carrefour unité - Table des organismes communautaires; le CISSS des Îles; la Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine; le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine; le Centre de services scolaire des Îles; la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine; l'Équipe du développement social; la Table des organismes communautaires; la Municipalité de Grosse-Île; la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine; la Société d'aide au développement des collectivités des Îles-de-la-Madeleine et la Table consultative jeunesse. La Communauté maritime assume un leadership important sur le plan de la concertation entre les acteurs du territoire, permettant aux parties prenantes de se pencher sur des dossiers territoriaux spécifiques, favorisant une meilleure cohésion dans l'action municipale ainsi qu'une prise de décision éclairée.

La Stratégie d'attraction des personnes des Îles-de-la-Madeleine a d'ailleurs vu le jour suite aux rencontres annuelles de 2016 et 2017, et elle poursuit l'objectif de générer un impact structurant sur les deux priorités régionales suivantes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec dans le cadre de la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) : le renversement de la tendance démographique et la création d'un milieu de vie enrichissant et accueillant. La Stratégie est basée sur quatre grands axes d'intervention : l'attraction, l'accueil, l'intégration, et l'appartenance. De ces axes ressortent 7 orientations prioritaires pour les 3 prochaines années à venir :

- Promouvoir l'attractivité du territoire et la qualité de vie de notre archipel
- Soutenir les employeurs dans leur défi de main-d'œuvre
- Accueillir et intégrer les nouveaux résidents
- Développer le sentiment d'appartenance des résidents
- Soutenir le retour des jeunes, l'établissement et leur rétention
- Développer des mesures spécifiques à l'attraction, l'accueil et l'intégration d'immigrants
- Œuvrer à l'amélioration de la qualité de vie des résidents

De ces orientations découleront des objectifs spécifiques comprenant chacune des actions et des indicateurs de rendement. La Stratégie d'attraction s'appuie sur une connaissance fine du milieu, de ses forces et de ses défis, particulièrement ceux relatifs à la démographie et à la main-d'œuvre, mais l'une de ses forces est également la proximité des partenaires du milieu qui ont chacun leurs expertises. Le dossier de l'immigration est piloté par l'équipe de la Stratégie d'attraction et mobilise plus d'une vingtaine de partenaires, entreprises et organisations du milieu. Le Forum des partenaires et Horizon 2025 ayant été élaboré par la Communauté maritime, il était donc naturel que cette instance de

gouvernance assure la coordination de l'ensemble de la Stratégie d'attraction et ce qui touche l'immigration. Tous les partenaires ayant fait partie de la démarche pour l'élaboration du PAC ont d'ailleurs tous approuvé à l'unanimité que ce soit cette équipe qui agit à titre de *leader*. Ainsi, l'équipe regroupe diverses expertises qui permettent de couvrir tous les angles de chacun des dossiers travaillés liés directement ou indirectement à l'attractivité du territoire.

Particularité du territoire des Îles-de-la-Madeleine

Insularité

L'unicité territoriale a également été reconnue par le gouvernement du Québec par l'adoption du décret n° 354-2016 en 2016 (document disponible en annexe). En effet, ce décret accorde à l'archipel un statut particulier compte tenu de son caractère insulaire et de contraintes structurelles qui y sont liées et ordonne aux ministères, organismes et entreprises relevant de l'État de moduler leurs interventions afin de tenir compte du caractère unique du territoire des Îles-de-la-Madeleine. Le territoire des Îles-de-la-Madeleine doit être considéré en fonction de ses particularités insulaires qui ont souvent comme effet d'amplifier l'impact des enjeux auxquels les autres régions du Québec sont aussi confrontées. Dans ce décret sur l'insularité adopté en 2016, il est clairement indiqué que chaque planification pluriannuelle présentée par chaque ministère (...) doit énoncer spécifiquement les mesures et les efforts qu'il entend mettre de l'avant dans le cadre de la réalisation de son mandat pour tenir compte des impacts liés à l'insularité de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine et qu'elle soit rendue publique. L'insularité, l'éloignement, la fragilité de l'environnement et l'absence sur le territoire de certaines instances gouvernementales confèrent à la Communauté maritime des responsabilités qui débordent les rôles généralement confiés à une MRC.

Démographie des Îles-de-la-Madeleine

La population des Îles-de-la-Madeleine est francophone à 94 % et inclut également une communauté anglophone est concentrée à Grosse-Île et L'Île-d'Entrée. Environ une centaine de personnes issues de l'immigration y résident de façon permanente. Un nombre toujours croissant de néo-Madelinois choisissent l'archipel pour la qualité de vie qu'offre le territoire qui, sous plusieurs aspects, se démarque positivement du reste du territoire Québécois. La population des Îles est généralement reconnue comme étant solidaire, courageuse, accueillante et fière de son identité insulaire. Ceux qui quittent les Îles définitivement le font souvent par obligation et espèrent pouvoir y revenir. Une large proportion des jeunes qui s'exilent temporairement pour avoir accès à des études supérieures maintiennent un sentiment d'appartenance et une fierté et planifient un retour aux Îles pour y faire carrière et y fonder une famille.

Entre 2011 et 2017, les Îles ont connu une baisse démographique importante, passant de 12 857 habitants à 12 491. Cette baisse reflète la décroissance qu'avait prévue l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) dans sa perspective démographique à la suite du recensement de 2011. Entre 2011 et 2016, il y a 319 personnes de moins qui ont migré aux Îles que le nombre de personnes qui ont migré des Îles vers l'extérieur. Et ces migrants des Îles vers l'extérieur étaient surtout âgés de 15 à 44 ans.

À partir de 2017, le vent change. En effet, les quatre dernières années ont permis aux Îles de redresser la courbe décroissante et de s'éloigner des projections de 2011 de l'ISQ. En 2020, la population des Îles compte 12 774 habitants, un gain de 386 personnes (+3,1%) par rapport à la projection de 12 388 habitants qu'avait faite l'ISQ.

Évolution de la population depuis 1996

1996	2001	2006	2011	2016	2021	2022
13 943	13 055	13 158	12 857	12 508	13 066	13 211

Ce virage est dû à d'importants soldes migratoires internes positifs en 2017, 2018, 2019 et 2020. Entre 2017 et 2020, il y a 420 personnes de plus qui ont migré aux Îles que de personnes qui ont quitté les Îles. Cette remontée est surtout le résultat d'une baisse des départs des Îles des jeunes de 15 à 24 ans et à l'arrivée aux Îles de personnes âgées de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans.

Ces deux phénomènes migratoires, l'un prévu et l'autre imprévu par l'ISQ, démontrent à la fois la fragilité de la situation démographique des Îles et la capacité de la communauté de l'infléchir positivement.

Quant à l'accroissement naturel, il y a eu un heureux rebond des naissances en 2018 et 2019, ce qui n'annule toutefois pas l'impact d'un accroissement naturel négatif pendant toute la décennie avec plus de décès que de naissances chaque année. Depuis 2003, l'accroissement naturel négatif est le facteur qui a eu le plus d'impact sur la décroissance de la population des Îles.

Enfin, la population des Îles est plus vieille que celle de l'ensemble du Québec. D'une part, les 0-19 ans y sont beaucoup moins nombreux (14,6 % vs 20,8 %). D'autre part, les 65 ans et plus y sont beaucoup plus nombreux (27,8 % vs 19,7 %). En 2020, l'âge moyen de la population des Îles est de 49,2 ans et l'âge médian est de 54,3 ans, comparativement à 42,6 et 42,7 ans pour la population du Québec.

Âge médian/Âge moyen 2021

	Âge médian	Âge moyen
Ensemble du Québec	43,0 ans	42,9 ans
Îles-de-la-Madeleine	54,3 ans	49,3 ans

Les quatre soldes migratoires internes positifs de 2017-18-19-20 et l'augmentation des naissances de 2018-19 constituent des signes encourageants pour la croissance ou, à tout le moins, pour le maintien de la population des Îles, mais pour maintenir cette tendance, les efforts d'attraction doivent être soutenus.

Les projections de l'ISQ entre 2021 et 2041

Prévision de la population jusqu'en 2041

	Total	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et +	65+/Total	85 ans et +
2021	12 863	1 883	7 281	3 699	29 %	340
2026	13 050	1 909	6 675	4 466	34 %	446
2031	13 121	1 961	6 064	5 096	39 %	625
2036	13 112	1 980	5 843	5 289	40 %	886
2041	13 027	1 964	5 842	5 221	40 %	1 127
Évolution 2021-2041	1 %	4 %	-20 %	41 %		231 %

Selon ces prévisions, la Communauté maritime des Îles ferait face, dans les vingt prochaines années, à deux défis majeurs :

- Une décroissance démographique continue;
- Un vieillissement accéléré de sa population.

En effet, selon les projections démographiques 2016-2041 de l'ISQ, la population des Îles connaîtrait une décroissance importante et un vieillissement accéléré entre 2020 et 2041, avec un passage de 12 774 à 11 175 habitants, pour un déclin de 12,5 % en 21 ans. Il y aurait non seulement une diminution notable de la population, mais surtout un déplacement majeur des groupes d'âge : baisse significative des 0-9 ans et des 20-64 ans et hausse significative des 65 ans et plus, avec un triplement de la population des 85 ans et plus. Selon les projections de l'ISQ, la population des Îles aurait, en 2041, parmi les 104 MRC du Québec, la plus forte proportion de personnes âgées de plus de 65 ans (44,7 %) et l'âge moyen et l'âge médian les plus élevés (56 ans et 61 ans). Cette situation anticipée aurait des impacts majeurs. **En 2041, pour 100 travailleurs, il y aurait 132 personnes dites « à charge »,** dont 104 personnes de plus de 65 ans et 28 jeunes de 0-19 ans. La situation du marché de l'emploi, déjà critique, ne s'améliorerait pas de façon significative. **Entre 2021 et 2041, il n'y aurait qu'entre 40 et 57 jeunes susceptibles de remplacer 100 travailleurs s'apprêtant à prendre leur retraite.** Dans une chronique intitulée « Prévoir l'ouragan démographique », publiée dans L'Actualité du 6 mai 2020, l'économiste Pierre Fortin prévoit, à partir de la Projection ISQ 2016, que « l'ouragan » des impacts du vieillissement frappera la population du Québec dans les années 2030. Si la même Projection ISQ 2016 se réalisait aux Îles, « l'ouragan démographique » frapperait notre archipel 10 ans plus tôt que dans l'ensemble du Québec. **Donc, sur le plan démographique, c'est la prochaine décennie qui sera critique pour la population des Îles.**

D'autre part, l'accroissement naturel ne représenterait pas un facteur de croissance démographique aux Îles dans les 20 prochaines années. **Le solde migratoire est la principale variable sur laquelle la communauté des Îles peut agir,** comme l'ont démontré les soldes positifs des cinq dernières années. C'est un défi stimulant, mais très exigeant à moyen et long terme. Si l'on veut que la population des Îles, en 2041, soit à peu près la même qu'aujourd'hui, il faut qu'il y ait en moyenne 100 personnes de plus par année qui migrent aux Îles que le nombre de celles qui migrent vers l'extérieur des Îles. Par exemple, si 50 personnes quittent les Îles au cours d'une année, il faut attirer 150 personnes aux Îles pour obtenir un solde migratoire positif de 100. Les années 2021-2031 sont les années critiques pour la population des Îles. La Communauté maritime des Îles et tous ses partenaires doivent continuer sur leur lancée et accélérer la Stratégie d'attraction, tant sur le plan national que sur la scène internationale, en misant d'abord sur les jeunes personnes et les familles dont les conjoints ont entre 20 et 45 ans. En plus de leur apport personnel et professionnel à la communauté, en donnant naissance à des enfants aux Îles, ces nouvelles familles aideront aussi à réduire l'impact de l'accroissement naturel négatif sur la population.

Économie des Îles

La vitalité de nos deux industries principales, que sont l'exploitation et la transformation des ressources halieutiques et l'industrie du tourisme, repose sur la qualité de l'environnement et la main-d'œuvre. Ces deux secteurs présentent de plus une croissance marquée. Au cours des dernières années, outre quelques grands employeurs privés et les services publics, notre structure économique repose majoritairement sur de très petites et petites entreprises. Le secteur de la construction, autant résidentielle qu'institutionnelle, industrielle ou commerciale, a connu une nette progression depuis 2015. Plusieurs projets d'envergure ont généré des retombées significatives dans la communauté. Bien que l'archipel témoigne d'une certaine diversification de son économie depuis plusieurs années, notamment en

agroalimentaire, en technologie de l'information et des communications et en construction navale, le tissu entrepreneurial demeure tout de même limité à des créneaux spécifiques, en lien avec la pêche et le tourisme. Le territoire présente un lien de dépendance aux marchés extérieurs, particulièrement pour l'approvisionnement et pour l'exportation de nos produits. L'insularité du territoire engendre un surcoût pour les entreprises locales. Celui-ci est néanmoins amenuisé par des mesures fiscales particulières décrétées par les gouvernements. La saisonnalité des deux secteurs moteurs se répercute sur de nombreuses entreprises en restauration, hôtellerie, produits du terroir, artisans, etc. Selon les dernières statistiques, la hausse d'achalandage touristique est d'environ 25 % entre 2012 et 2018. Quant au secteur des pêches et de la mariculture, on note une augmentation de la valeur au débarquement d'environ 155 %, ainsi qu'une progression du volume de débarquements d'environ 35 % pour la période de 2012 à 2018.

Pêches

En dépit de plusieurs changements au cours des trente dernières années la pêche demeure toujours la principale occupation des gens vivant sur l'archipel des Îles-de-la-Madeleine. Aujourd'hui encore, c'est avec la mise à l'eau des bateaux en avril que coïncide la reprise des principales activités génératrices d'emplois. Bien que la valeur aux débarquements se démarque par une augmentation fulgurante en trente ans, passant de 17 M\$ en 1990 à 161 M\$ en 2022 avec une augmentation de 46 % entre 2018 et 2022, la pêche est un secteur particulièrement fragile et variable. Le homard et le crabe sont pratiquement les seules espèces pêchées représentant 84 % du volume et 96 % de la valeur de tous les débarquements en 2022. En effet, plusieurs espèces traditionnellement pêchées ici (morue, hareng, sébaste, maquereaux, pétoncle) avec la baisse des stocks et les moratoires qui ont suivi sont devenues marginales dans l'industrie. Au total, 59 % du homard débarqué au Québec provient des Îles-de-la-Madeleine et de ses 325 détenteurs de permis.

Le domaine est non seulement dépendant de facteurs naturels, mais aussi du secteur de la transformation, qui peine à remplacer ses travailleurs vieillissants, dont de plus en plus arrivent à la retraite chaque année. Le secteur de la pêche crée plus de 600 emplois saisonniers sur le territoire et ceux-ci sont de plus en plus comblés par des travailleurs étrangers temporaires. Les entreprises de transformation n'ont d'autre option que de recruter à l'international, comblant une proportion de plus en plus grande de leur main-d'œuvre, pour maintenir l'industrie de la pêche aux Îles-de-la-Madeleine. Pour l'été en cours, c'est plus de 200 travailleurs étrangers temporaires qui sont venus prêter main-forte à nos entreprises. Comme mentionné précédemment, ce nombre devrait continuer d'augmenter pour les années à venir.

Tourisme

L'activité touristique aux Îles-de-la-Madeleine prend réellement naissance en 1972 avec la mise en service du premier traversier entre l'Île-du-Prince-Édouard et l'archipel qui sera opéré par une entreprise maritime locale, la CTMA. Avant cette date, venir aux Îles était surtout l'affaire des Madelinots exilés venant visiter leur famille, des gens d'affaires, certaines catégories de professionnels et de quelques aventuriers emballés à l'idée de découvrir un territoire encore méconnu d'une majorité de Québécois. Des changements majeurs liés à l'accessibilité maritime de la destination en conjonction avec les efforts marketing déployés dans le cadre de l'entente spécifique en tourisme de plus de 3 M\$ durant les années 1999 à 2003 se sont traduits par une augmentation conséquente de la fréquentation, pour finalement franchir, en 2002, la barre significative des 50 000 visiteurs. Cette croissance, tout de même

assez rapide, aura donc forcé le milieu à s'adapter à une industrie qui s'est développée tant sur le plan de l'accès que de l'hébergement, de la restauration, des activités culturelles et de plein air; le tout nous conduisant graduellement vers une offre originale et de qualité. Après s'être maintenu autour de 50 000 visiteurs pendant une quinzaine d'années (2002-2017), la mise à disposition de nouveaux outils de commercialisation, l'augmentation des budgets dédiés à la promotion hors-saison, la beauté des paysages, l'accueil proverbial des Madelinots et la bonne presse générale à l'égard de la destination, ne pouvait se traduire que par une croissance de l'achalandage. Les Îles auront franchi un nouveau palier avec l'entrée de plus de 64 734 visiteurs en 2018. En 2021, malgré un contexte pandémique toujours bien présent, l'annulation complète des croisières internationales et de celles du Groupe CTMA, les Îles-de-la-Madeleine auront tout de même accueilli quelque 58 000 visiteurs. Pour ce qui est du bilan préliminaire de 2022, celui-ci indiquait 78 500 visiteurs pour les six mois d'été, soit une augmentation de 15 % comparativement à l'année normale et pré-pandémique de 2019. En tout, 70 % de la hausse des entrées de 2022 se répartit essentiellement sur les mois de juin et de septembre alors que les mois de juillet et août restent stables ou en légère diminution.

Les bases de cette industrie sont très solides et nous pouvons supposer que le secteur continuera à progresser dans les années à venir. Au niveau des retombées économiques du tourisme, une étude réalisée en 2010 chiffrait les dépenses des visiteurs à 51 M\$ en plus des 28 M\$ de dépenses en transport. Quelque 1 750 personnes déclaraient occuper un emploi directement lié à la présence des visiteurs dans l'archipel et 60 % des entreprises, tous secteurs confondus, déclaraient que l'activité touristique était indispensable à leur rentabilité. Les retombées économiques ont augmenté pour passer à 85 M\$ en 2019 et atteindre la barre des 100 M\$ en 2022. De plus, le tourisme a indiscutablement favorisé l'essor des secteurs des arts et de la culture, par exemple, qui comptait en 2021, tout près de cinquante entreprises. L'agrotourisme, pour la production et la transformation des produits du terroir et de la mer qui apparaissent maintenant sur les menus de la majorité des chefs locaux, demeure un secteur d'activité dont une grande partie de la croissance est également associée au développement du tourisme. Cependant, le manque de main-d'œuvre généralisé limite la qualité des services offerts tant pour les touristes que pour la population locale. De plus, la popularité croissante de la destination a également poussé de nombreux non-résidents à prendre possession d'un pied à terre aux Îles générant ainsi une augmentation significative des ventes de terrains ou de maisons à des fins de villégiature. Ce phénomène entraîne un déséquilibre entre l'offre et la demande et conséquemment une surenchère qui a complexifié davantage l'accès à la propriété pour les résidents permanents ou ceux qui désireraient s'y établir sur une base annuelle.

Révision du schéma d'aménagement et de développement et Horizon 2025

Horizon 2025

Le projet de territoire Horizon 2025, dont la démarche d'élaboration a débuté en 2012, a été adopté en octobre 2013 à la suite de trois grandes étapes de réalisation. En premier lieu, l'établissement d'un diagnostic et l'identification d'enjeux stratégiques en matière de développement, de renforcement de la qualité de vie et d'environnement, suivi de l'élaboration d'un énoncé de vision et la définition d'orientations permettant de déterminer les objectifs prioritaires. L'élaboration d'un programme d'action est venue concrétiser le déploiement du projet de territoire sur la base d'une responsabilité partagée par les acteurs du milieu. Près de 10 ans après son adoption, de nombreuses actions du programme initial se sont réalisées et plusieurs éléments de diagnostic se sont transformés. De concert, les membres du Forum des partenaires ont soulevé la pertinence de procéder à une mise à jour du projet

Horizon 2025. Le projet de territoire nécessitait une actualisation de ses éléments de diagnostic et de son programme d'action, afin de se renouveler et de s'adapter aux nouvelles conjonctures et réalités du milieu. Bien que le territoire soit en constante évolution, la vision, les objectifs et les orientations du projet de territoire initial demeurent toujours ancrés dans le milieu et ceux-ci sont restés inchangés. La mise à jour des éléments de diagnostic, débutée en septembre 2019, a été pilotée par le Service du développement du milieu de la Communauté maritime. Plusieurs objectifs avaient déjà été identifiés tels que l'attraction d'investissements, d'entrepreneurs, et de travailleurs. Puisque 2025 arrive à grands pas, nous en sommes à bâtir la planification de la nouvelle mouture de ce plan stratégique qui devrait s'échelonner sur 10 années supplémentaires. Il s'agit d'une opportunité unique pour nous d'y intégrer des actions en lien avec l'immigration, la diversité et l'inclusion. À cette étape-ci, une démarche concertée de réflexion servira à orienter la planification stratégique du développement du milieu, favorisant l'attraction et le développement de sentiment d'appartenance de nouveaux résidents, répondant aux enjeux démographiques et de main-d'œuvre.

Schéma d'aménagement et de développement

La communauté, le territoire et le milieu de vie qui le caractérise ont beaucoup évolué dans les dernières années. En 2010, lors de la révision du schéma d'aménagement de première génération, le portrait actualisé était plutôt inquiétant faisant état d'une diminution, au mieux d'une possible stabilisation du nombre d'habitants, d'une économie fragile avec certaines difficultés dans le secteur des pêches, d'une industrie de la construction qui amorçait un déclin et même de jeunes familles quittant l'archipel espérant trouver mieux ailleurs.

Heureusement, une décennie plus tard on observe un renversement positif de la courbe démographique, une économie forte avec des performances exceptionnelles dans le secteur des pêches et du tourisme, une augmentation significative de la valeur des propriétés, du nombre de transactions et de nouvelles constructions.

Paradoxalement ces changements qui sont à priori de très bonnes nouvelles ont aussi apporté plusieurs préoccupations politiques et citoyennes forçant la communauté à réfléchir à son avenir. C'est donc dans ce contexte que les élus de la Communauté maritime ont pris la décision le 13 avril 2021 d'enclencher la procédure de révision du schéma d'aménagement et de développement du territoire des Îles-de-la-Madeleine. Effectivement, face à tant de nouveaux enjeux comme, le manque de logements, de places en garderie, la pénurie de main-d'œuvre ou encore la difficulté pour ceux souhaitant s'établir sur l'archipel d'avoir accès à la propriété, la révision de cet outil de planification territoriale de première importance était devenue clairement nécessaire.

Le nouveau schéma d'aménagement et de développement tiendra compte des nouvelles réalités affectant notre territoire, facilitant ainsi, les solutions apportées pour faire face aux enjeux en lien avec l'attraction, l'accueil et l'établissement durable des nouveaux résidents. C'est ainsi que la planification du zonage, de l'offre résidentielle, d'équipements et de services publics adaptés aux familles et aux nouveaux arrivants provenant du Québec et issus de l'immigration fait maintenant partie intégrante du processus de planification territoriale. L'utilisation partagée et diversifiée de l'espace, les besoins en logement, en transport collectif et actif, en accès aux services publics et privés ainsi qu'aux lieux culturels et de loisirs doivent tenir compte des réalités des nouveaux résidents issus de l'immigration ainsi que des groupes de travailleurs étrangers temporaires saisonniers.

Logement

La question du logement locatif fait l'objet de préoccupations au sein de la communauté depuis quelques années déjà et cette situation est même devenue une menace en regard du développement de l'archipel. Les soldes migratoires positifs des dernières années, le vieillissement de la population, le faible nombre de mises en chantier d'immeubles locatifs et les conditions générales du marché ont créé un déséquilibre majeur entre la demande et l'offre. Afin de rétablir la situation et atteindre un taux d'inoccupation au-dessus du seuil d'équilibre, le milieu doit faire preuve d'ingéniosité afin de dégager des pistes de solution multiples, variées, et innovantes. En effet, les efforts déployés pour renverser la tendance démographique ne pourront porter leurs fruits que si les conditions fondamentales d'établissement sont répondues : l'accès à un logement à l'année et à des services de garde fait partie de celles-ci.

Après avoir subi une baisse importante entre 2011 et 2014, le secteur immobilier des Îles a connu un fort regain de vie à partir de 2015 et 2016. D'une part, la croissance de la valeur des permis de bâtir dans le secteur résidentiel a plus que triplé en 5 ans, passant de 8,2 M\$ en 2015 à 29,5 M\$ en 2020, pour une croissance cumulée de 260 %. D'autre part, dans le domaine des transactions de vente de maisons unifamiliales, il y a eu une forte augmentation du volume et du prix médian de vente. Le volume est passé de 110 à 199 transactions entre 2015 et 2021, pour une croissance cumulée de 81 % en 6 ans. Le prix médian de vente est passé de 105 k\$ en 2016 à 206 k\$ en 2021. Il s'agit d'une hausse de 101 k\$, pour une croissance cumulée de 96 % en 5 ans. La croissance cumulée du prix médian de vente, en 5 ans, est plus élevée aux Îles (96 %) que dans la région de Montréal (63 %) et que dans l'ensemble du Québec (40 %). En 2021, le prix médian de vente des maisons unifamiliales aux Îles représentait 164 % de la valeur de l'évaluation municipale comparativement à 105 % en 2016. La même année, ce pourcentage était de 147 % dans la région de Montréal, 147 % pour l'ensemble du Québec et 137 % pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Le logement aux Îles est principalement sous la forme de maisons individuelles, qui représentent 85 % de l'ensemble des logements. Bien que les maisons jumelées et en rangées soient de plus en plus présentes sur le territoire, la maison avec un logement constitue majoritairement le parc immobilier de l'archipel. Soulignons également qu'en 2021 c'est 76 % des ménages de l'archipel qui possédaient un logement, ce qui est supérieur à ce que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire québécois (60 %). Quant à la qualité des logements, toujours en 2021, on estimait que 9,3 % des logements privés nécessitaient des réparations majeures, une proportion supérieure à celle du Québec. Maintenant, en termes de disponibilité, ici aussi, on peut dire que la situation est devenue inquiétante au point où la Communauté maritime a dû mettre l'épaulé à la roue en s'investissant de façon tangible. **[Une étude commandée en 2020](#) faisait état d'un manque évalué à entre 200 et 400 unités d'ici 2025.** Face à cet enjeu nouveau que représentait le manque de logements, le conseil de la Communauté maritime a adopté une série de mesures dont l'objectif était d'agir directement sur la problématique en favorisant la création de 200 nouveaux logements sur l'archipel avant la fin de 2025. À ce jour, la Communauté maritime a obtenu un projet de loi d'intérêt privé, a cédé deux arénas désaffectés à des promoteurs privés pour en faire du logement, a mené une enquête sur le logement locatif et a créé un comité permanent sur la question. Ces actions s'ajoutent aux aides financières versées directement aux promoteurs, à des crédits de taxes foncières et à des congés de taxes de services, qui auront permis de voir naître des projets qui permettraient, une fois à terme, une centaine de nouvelles unités de logement, ce qui sera malgré tout insuffisant compte tenu des besoins. Cette réalité est devenue une menace au développement socioéconomique équilibré puisqu'elle entraîne des conséquences négatives principalement à l'attraction et la rétention de personnes sur le territoire.

« Si on trouve des solutions pour ces deux problématiques (logement et garderie), la pénurie de main-d'œuvre sera résolue aussi. Pas de logements et pas des places en garderie! S'il est difficile de trouver un logement à l'année aux îles c'est presque mission impossible de trouver une place en garderie! »
- Iheb Chaabane - nouveau résident, technicien automobile, originaire de Tunisie

Places en services de garde à l'enfance

Au niveau de l'accès des places en garderie sur le territoire, une étude effectuée en 2019 et mise à jour à l'automne 2021 par l'Équipe de développement social des Îles tend à confirmer les projections en calculant les besoins à 425 places. L'écart entre l'offre de service de garde à la petite enfance et les besoins serait donc de 138 places manquantes, alors qu'il était calculé à 82 il y a 2 ans.

Malgré l'ouverture des places supplémentaires sur le territoire, on y compterait uniquement 362 places offertes, alors que les besoins se situeraient à environ 440 places. Avec un écart de 78 places, cela ne sera pas suffisant pour combler les besoins.

Depuis l'étude de 2019, l'offre d'alternatives s'est développée sur le territoire, notamment via les services de maternelle 4 ans et des haltes-garderies. En 2019, l'étude recensait un seul enfant à la maternelle 4 ans pour lequel un parent répondait qu'il s'agissait d'un premier choix. Il est difficile d'évaluer le nombre de ces enfants qui sont inscrits comme premier choix des parents alors qu'il manque de places en service de garde à la petite enfance.

Compte tenu des tendances à la hausse observées ces 3 dernières années pour les naissances et surtout la migration, il paraît sensé de croire que les besoins en services de garde à la petite enfance continueront d'augmenter. Ainsi, la consolidation des milieux familiaux s'avère nécessaire pour combler l'écart entre l'offre et la demande. Le besoin criant de places en services de garde à la petite enfance semble devenir un enjeu de plus aux Îles. Pour réussir à contrer l'ouragan démographique du territoire, il faut impérativement attirer de jeunes familles et poursuivre l'augmentation du nombre de naissances. L'assurance d'un accès à des places en services de garde à la petite enfance semble représenter une des conditions essentielles pour recruter de jeunes familles et inciter les ménages à avoir des enfants. On évalue qu'environ 460 places seraient nécessaires depuis le début de 2023.

En date d'aujourd'hui, le principal défi du secteur est au niveau de la main-d'œuvre. La relève se fait rare et beaucoup de personnes ont quitté le milieu à cause des conditions de travail peu favorables. Le métier n'est malheureusement pas assez valorisé pour son importance. Avec une problématique d'accès au logement abordable à l'année sur le territoire, l'attraction pour des postes avec des salaires généralement modestes devient extrêmement ardue. L'un des CPE a d'ailleurs participé à une mission du MIFI pour recruter des éducateurs/éducatrices. Si ce n'avait pas été de l'enjeu du logement, ils auraient probablement recruté une quinzaine d'éducatrices tellement les candidatures étaient intéressantes, alors que c'est plutôt deux personnes qui viendront prêter main-forte en éducation à la petite enfance.

Transport

Maritime

Pour les insulaires, le transport maritime a toujours joué un rôle de premier plan dans l'organisation et le déploiement de leurs activités socioéconomiques. En effet, que ce soit pour l'importation des biens à la consommation, l'exportation des produits marins, les déplacements des résidents sur la grande terre et l'arrivée de la parenté ou des visiteurs en période estivale, les liaisons maritimes avec le continent sont depuis plus d'un siècle la base sur laquelle s'articule le mode de vie des habitants des Îles-de-la-Madeleine.

Par ailleurs, aux Îles, il est difficile d'aborder la question du transport maritime sans faire un lien direct avec l'instance locale qui en assume en grande partie la responsabilité, soit la Coopérative de transport maritime et aérien (CTMA). Issue du mouvement coopératif qui a pris son essor sur l'archipel dans les années 1930, la CTMA, elle-même coopérative depuis 1944, est née de la nécessité d'assurer des liaisons avec la grande terre répondant d'abord et avant tout aux besoins spécifiques et particuliers des insulaires. Précisons qu'avant cette prise en charge du milieu par un petit groupe de Madelinots visionnaires, les Îles étaient reliées aux provinces maritimes, de même que celle du Québec, par des compagnies ayant leur siège social en Nouvelle-Écosse ou encore à Montréal et dont les insulaires avaient, bien entendu, peu d'influence et encore moins d'emprise. Ainsi, au fil des décennies, la CTMA est devenue non seulement une référence en matière de transport maritime, mais a acquis un rôle de première importance dans le développement socioéconomique de l'archipel. La CTMA, c'est d'abord et avant tout la gouvernance locale d'un enjeu aussi crucial et majeur que représente toute la question liée au transport maritime. Cette gouvernance dans les mains de la collectivité se traduit incontestablement par une capacité d'action et une efficacité qui est à la fois indispensable dans le développement de l'archipel, mais aussi rassurante pour ses habitants.

Le port de Cap-aux-Meules est la principale installation portuaire de l'archipel et constitue une infrastructure essentielle à la santé économique et sociale des Îles-de-la-Madeleine. Le service de traversier, auquel le port donne accès, constitue le seul lien routier reliant l'archipel et le continent. Il assure, de ce fait, l'approvisionnement en biens de consommation et industriels, facilite l'exportation de la production locale (principalement les produits marins, le homard et le crabe) sur les marchés continentaux et permet le déplacement des personnes (Madelinots et visiteurs).

Le port de Cap-aux-Meules comprend des installations répondant aux besoins des différents utilisateurs. Les trois principales zones portuaires qu'on y retrouve sont les suivantes :

- Le quai commercial, donnant accès à certains types de navires de croisières et aux navires *roll on/roll off* qu'il soit cargo ou passager, mais aussi à la réception des hydrocarbures destinés aux entreprises Esso, Irving et Hydro-Québec;
- Le quai du traversier assurant la liaison avec l'Île-du-Prince-Édouard;
- Le quai utilisé par les pêcheurs semi-hauturiers, la Garde côtière et du transporteur qui effectue la navette entre Cap-aux-Meules et L'Île-d'Entrée.

À ces quais s'ajoutent des installations terrestres comprenant, entre autres, un terminal pour les passagers du traversier et un terminal croisière, incluant un petit entrepôt. Toutes ces infrastructures sont protégées par un important brise-lames. L'archipel est relié à l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec par deux services réguliers, tous deux opérés par la CTMA. Le service les Îles-Montréal assure principalement le transport des marchandises par semi-remorques. Cette desserte est offerte à l'année. C'est le service de traversier Les Îles-Souris (Île-du-Prince-Édouard) qui assure la presque totalité du transport par voie maritime des passagers et des voitures, en plus d'une partie du transport de

marchandises par camionnage. Parce qu'il constitue le seul lien routier avec le continent, ce service est utilisé par les Madelinots comme voie de communication régulière vers la terre ferme, auquel s'ajoute un fort achalandage touristique pendant la saison estivale. Cette liaison maritime est offerte à l'année, à partir d'un contrat de service entre CTMA Traversier Ltée et Transports Canada.

Transport collectif

En 2001, une étude était déposée au conseil de la MRC concluant à la nécessité d'offrir un transport collectif à l'ensemble de la population afin d'assurer un meilleur accès au travail, aux études, aux services médicaux, aux activités sociales, sportives et culturelles, ce qui contribuerait largement au développement et à la santé de notre collectivité. Parmi les scénarios étudiés, celui retenu proposait une desserte couvrant l'ensemble du territoire, sans exclusion, en proposant l'intégration des ressources en place (transport scolaire, transport adapté, taxi). Toutefois, le regroupement des municipalités et tout le travail qui en découlait ont contraint les autorités municipales à mettre temporairement ce projet de côté. Aujourd'hui, dans un contexte de vieillissement de la population madelinienne et dans la foulée de la Politique québécoise en matière de transport collectif, le conseil d'agglomération entend réévaluer la pertinence de mettre en place un tel service sur notre territoire. À cette fin, des démarches sont toujours en cours afin d'instaurer des projets d'optimisation et d'intégration des services de transport collectif.

Aérien

Pour le conseil d'agglomération, il est de première importance que les régions éloignées puissent compter sur un cadre réglementaire adéquat, imposé par l'un ou l'autre des paliers de gouvernement. Le transport aérien constitue bien souvent le seul moyen de déplacement à cause de l'éloignement considérable des grands centres. Que ce soit par des mesures coercitives ou incitatives, ce cadre doit permettre d'assurer des dessertes adéquates, efficaces et à prix raisonnable aux habitants en région. Sans pour autant négliger l'importance du transport maritime, le caractère essentiel du transport aérien pour un milieu insulaire comme celui des Îles-de-la-Madeleine n'en demeure pas moins incontestable. En effet, il garantit aux Madelinots un accès rapide au continent sur une base annuelle, mais surtout en période hivernale lorsque les glaces ceinturent l'archipel et que le service de traversier avec l'Île-du-Prince-Édouard est ralenti, voire interrompu, ou lorsque les conditions routières sont plus hasardeuses.

Depuis le début des années 2000, le transport aérien régional, et conséquemment le service offert aux Madelinots, sont en constante turbulence. Différents transporteurs ont tenté de desservir la communauté des Îles-de-la-Madeleine avec un succès variable. Les deux dernières décennies ont donc été marquées par un service de qualité inégale, des prix fluctuants, mais généralement élevés, et des épisodes de crises menaçant l'intégrité du service. En fin de pandémie, l'offre de places par les transporteurs est relativement abondante, mais la fiabilité et la qualité du service sont médiocres.

L'archipel est desservi par trois transporteurs commerciaux, soit Pascan, PAL Airlines et Air Canada (qui est seulement présent durant la saison estivale). Selon le cas, ces vols touchent les aéroports de Montréal – Trudeau, St-Hubert, Québec, Gaspé et Bonaventure. Des correspondances peuvent être disponibles vers les autres destinations québécoises, canadiennes ou internationales.

Le prix des billets d'avion vers les destinations régionales du Québec, comme les Îles-de-la-Madeleine, est généralement élevé. Pour atténuer le coût pour les utilisateurs et stimuler la demande, le gouvernement du Québec a mis en place, en 2022, le Programme d'accès aérien aux régions (PAAR). Les Madelinots et tous ceux ayant une adresse civique sur le territoire bénéficient quant à eux du Programme de réduction des tarifs aériens du Gouvernement du Québec.

Le service en matière de transport aérien pour les résidents des Îles-de-la-Madeleine n'échappe pas au contexte postpandémique qui sévit partout. La pénurie de pilotes et de personnel au sol, l'inefficacité de la chaîne d'approvisionnement et les autres facteurs conjoncturels ou structurels affectent la qualité du service aérien. En raison de leur situation insulaire, plus dépendants de l'avion que d'autres résidents du Québec, les Madelinots se sentent particulièrement affectés, frustrés par un service qui ne rencontre pas les standards minimaux.

Main-d'œuvre

L'année 1992 fut celle de l'imposition du moratoire sur le poisson de fond (sébaste et morue) par le gouvernement fédéral, qui a entraîné dans son sillage des pertes d'emploi tout aussi drastiques que dramatiques. Qui aurait pu prédire, 30 ans plus tard, que l'industrie de la pêche devrait se tourner vers la main-d'œuvre étrangère pour assurer le bon fonctionnement de ses usines de transformation? Ainsi, si pendant des décennies, chaque printemps, plusieurs insulaires s'inquiétaient à savoir s'ils réussiraient à se qualifier à l'assurance-emploi, en 2022, il est avéré que la réalité est, à bien des égards, totalement différente.

Aujourd'hui, grâce à une performance économique exceptionnelle, le taux de travailleurs parmi les insulaires de 25 à 64 ans est passé en dix ans de 59 % à 67 %. En 2019, les taux de travailleurs des groupes d'âge de 25 à 34 ans et de 35 à 44 ans ont atteint respectivement 79 % et 78 %. Compte tenu de la saisonnalité de plusieurs activités économiques des Îles, ces taux d'emploi élevés doivent être près de leur limite supérieure. Ainsi, en 2023, en plus d'avoir plus de personnes qui travaillent celles-ci, comme on l'a vu au chapitre précédent, gagnent significativement plus qu'il y a 10 ans.

Malgré tous ces indicateurs au vert, il faut prendre en considération que le marché du travail est extrêmement vulnérable puisqu'il est tributaire d'une évolution démographique inquiétante. Le vieillissement de la population dont nous avons fait état au point *Démographie des Îles-de-la-Madeleine* produit des travailleurs plus âgés. À preuve, la tranche des travailleurs de 55 à 64 ans, qui étaient moins nombreux que les travailleurs de 35 à 44 ans et de 45 à 54 ans en 2010, est devenue le groupe le plus important en 2019. Bien entendu, par la force des choses, ces nombreux travailleurs de 55 à 64 ans ont déjà commencé à prendre leur retraite et conséquemment la portion de personnes actives ne cesse de diminuer. Ainsi, aux Îles il n'y a que 42 jeunes de 20 à 29 ans qui entrent sur le marché du travail pour en remplacer 100 de 55 à 64 ans qui rentrent définitivement à la maison. Dans l'ensemble du Québec, les jeunes de 20 à 29 ans sont deux fois plus nombreux pour remplacer la génération des 55 à 64 ans qui s'en va, soit 84 pour 100.

Déjà bien présente ici comme partout ailleurs (en juin 2022, on évaluait à 200 000 le nombre de postes vacants au Québec), la pénurie de main-d'œuvre risque de s'accroître, avec ses défis de recrutement et de rétention des travailleurs. Le vieillissement de la population, la retraite de certaines catégories de travailleurs et l'absence de relève locale menacent la survie d'emplois jadis prédominants sur l'archipel comme les travailleurs œuvrant dans les usines de transformation des produits marins. La génération

des travailleurs d'usine a pris ou prendra sous peu sa retraite et elle ne sera pas remplacée par des jeunes des Îles étant donné qu'il n'y a plus de relève locale pour les emplois saisonniers, routiniers et faiblement rémunérés. En conséquence, les travailleurs étrangers sont devenus, pour le moment, la seule alternative, qui deviendra sans aucun doute la norme, à moins que la robotisation des opérations arrive un jour à remplacer l'être humain.

Assurément, le vieillissement accéléré des travailleurs et, par conséquent, le faible indice de remplacement risquent d'affecter négativement toute la structure économique de l'archipel et, par le fait même, de lui imposer un immense défi au cours des prochaines années.

La grande majorité des chiffres cités dans les sections précédentes proviennent de [l'étude réalisée pour Monsieur Léonard Aucoin](#). Tous les autres rapports et documents cités durant le texte pourront vous être envoyés sur demande au besoin comme ils sont très volumineux (le Plan d'action du Programme d'appui aux collectivités – PAC ; le plan d'action avec Immigrant Québec, le rapport de 2021 sur les places en garderie aux Îles ainsi que le diagnostic effectué en 2019 sur l'immigration sur le territoire).

Enjeux spécifiques et recommandations

Les points qui suivent énumèrent certains besoins et enjeux de la communauté en lien avec l'immigration et proposent des solutions correspondantes. Bien que certains enjeux et recommandations font référence ou appel à des responsabilités fédérales, nous tenons à les transmettre aux instances provinciales puisque celles-ci sont plus en mesure, et responsables, de représenter les intérêts du Québec, de ses organisations et de sa population, face au gouvernement canadien.

1. Les **coûts liés aux démarches en immigration** sont difficiles à absorber pour les petites entreprises locales aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre. Les frais gouvernementaux sont élevés pour les démarches de recrutement. Par exemple, les employeurs doivent faire des demandes d'EIMT pour chaque travailleur plutôt que par groupe et gratuitement comme c'est le cas dans le secteur de l'agriculture, et cela même pour des domaines où de grandes quantités de TET sont embauchées chaque année comme dans la transformation des produits de pêche. De plus, des frais plus élevés sont à considérer aux Îles-de-la-Madeleine dans le cas des travailleurs à bas salaires puisque les entreprises doivent couvrir les frais de déplacement et donc un vol de plus que ceux qui choisissent Montréal.

De plus, les missions de recrutement à l'international *Journées Québec* représentent une excellente initiative qui a le potentiel d'aider beaucoup les employeurs. Les subventions de Services Québec disponibles peuvent couvrir jusqu'à 40 % des coûts de la mission, sans pouvoir excéder un total de 5 000 \$ pour deux représentants par entreprise. Cette formule d'aide financière est la même pour tous les participants à travers le Québec. Pourtant, les coûts de transport sont plus importants pour les Îles-de-la-Madeleine (vol de plus vers Montréal ou Québec). L'aide offerte pour les entreprises et organismes du territoire par rapport à celle des autres régions n'est donc pas équitable.

- a. Nous croyons qu'il serait bénéfique pour le milieu de mettre sur pied un projet pilote territorial avec permis de travail permettant de travailler chez de multiples employeurs sur le territoire, selon certaines conditions étant donné les particularités géographiques et la pénurie de main-d'œuvre présente dans tous les domaines. Ce permis de travail « territorial » permettrait aux TET de donner un coup de main aux entreprises touristiques durant le temps mort de la pêche au lieu de les retourner au Mexique pour revenir plus tard dans la saison.
- b. Est-ce qu'il est possible d'élaborer une entente incluant le gouvernement fédéral visant une dispense d'EIMT dans le cadre d'une entente entre régions spécifiques (France-Québec) pour alléger ce volet administratif?
- c. Un élargissement des secteurs admissibles au PTAS pour d'autres secteurs stratégiques de l'économie serait non seulement bénéfique, mais nécessaire pour assurer le maintien de ces secteurs de l'économie.
- d. Dans l'éventualité où des programmes spécifiques ou des projets pilotes ne sont pas possibles à court terme, est-il envisageable de faire diminuer les coûts des démarches, autant pour les services de représentation en immigration que les frais gouvernementaux (surtout fédéraux) ou de mettre sur pied des programmes de subventions accessibles pour aider les employeurs à couvrir spécifiquement ces coûts?
- e. Les subventions et aides financières disponibles pour couvrir les frais de participation aux missions de recrutement à l'international devraient être calculées en fonction des coûts réels et différenciés selon les régions. L'équité dans l'accessibilité devrait être l'objectif, et non l'égalité.

2. Les **démarches en immigration sont très complexes** et comportent des lourdeurs administratives ainsi que des **délais de traitement très longs**. Les employeurs des Îles, souvent de très petites entreprises ne disposant pas de responsable en ressources humaines et peu de moyens pour embaucher une agence de recrutement spécialisée en immigration, sont intimidés par l'ampleur des démarches ou s'épuisent et perdent espoir lorsqu'ils tentent de comprendre et suivre toutes les étapes requises avec les multiples instances gouvernementales impliquées. Cette situation devient un obstacle pour le recrutement international et donc, un enjeu de survie pour les petites entreprises qui ne trouvent pas localement la main-d'œuvre dont ils ont besoin pour fonctionner.
 - a. Est-il possible de simplifier des démarches pour les employeurs? Par exemple, il serait intéressant de faire en sorte qu'une seule demande doive être effectuée auprès d'une seule instance gouvernementale. Présentement pour demander une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) et obtenir le Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) il faut s'adresser à Emploi et Développement social Canada (EDSC) et au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Il faut également demander le permis de travail, par l'entremise de demandes de l'employeur et de demandes du candidat, à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).
 - b. Aucun service de consultation en immigration n'existe sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Est-ce possible de soutenir l'implantation d'un tel service localement ou à distance, mais avec des prix compétitifs pour les entreprises? Par exemple, la Société de développement économique de Drummondville (SDED) offre ce service dans leur région et occupe une place importante dans toutes les étapes du recrutement, de l'accueil et de l'intégration. Ils offrent de plus des tarifs préférentiels aux entreprises ayant participé à une mission. Une ressource locale (organisme ou consultant) qui connaît la réalité des Îles et ses employeurs représenterait un réel levier pour les entreprises qui veulent tenter leur chance avec le recrutement international. Un partenariat avec une organisation déjà existante avec un tarif préférentiel pour les Îles pourrait aussi rendre les démarches en immigration plus accessibles aux petits employeurs locaux.
3. Une grande quantité de **travailleurs temporaires, déjà présents au Québec** et avec une expérience de travail québécoise, cherchent activement un autre emploi pour prolonger leur séjour au Québec. En parallèle, une grande quantité d'employeurs font face à une pénurie de main-d'œuvre et se tournent vers un recrutement à l'international n'ayant pas pu pourvoir leurs postes localement. Cependant, il n'existe pas de service structuré qui fait le lien entre ces travailleurs, qui doivent souvent retourner dans leur pays, faute d'avoir trouvé un nouvel emploi, et ces employeurs qui doivent recruter de l'international, faute d'avoir trouvé des candidats localement.
 - a. Un service permettant de faire le lien entre les travailleurs déjà au Québec avec un statut de visiteur, ou un permis de travail dont le contrat a pris fin et les employeurs désirant entamer des démarches de recrutement à l'international améliorerait grandement l'efficacité et diminuerait les coûts des démarches globalement. Avec un tel service, il serait possible d'ouvrir la possibilité aux employeurs de référer leurs anciens employés à d'autres employeurs, sans se trouver dans une situation où ils ont une certaine responsabilité de « renvoyer » leurs TET dans leurs pays d'origine.
 - b. Un allègement dans les démarches afin de demander un nouveau permis de travail temporaire serait très aidant pour les entreprises. Pourrait-il y avoir un processus similaire à celui de demande de prolongement du permis de travail, permettant de modifier l'employeur et le poste, qui soit plus simple. La politique d'intérêt public de l'IRCC permettant aux TET se trouvant au Canada de commencer à travailler avant l'obtention du permis de travail est facilitante en ce sens, mais les démarches demeurent

les mêmes.

4. Les employeurs des Îles méconnaissent les différents **rôles du MIFI et les services qui sont offerts**. Il n'y a d'ailleurs pas de représentant du MIFI qui œuvre directement sur le territoire. Bien qu'un conseiller en immigration régionale travaillant au sein de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine fait son possible pour demeurer disponible pour des besoins de notre région, il est difficile pour lui d'être réellement présent sans avoir une présence physique. Il n'a pas de visibilité et n'est pas connu auprès des entreprises et organismes du milieu et lors des communications, les délais de réponse sont souvent très longs.
 - a. Considérant les particularités géographiques des Îles, une personne-ressource du MIFI locale serait pertinente. Une ressource locale avec un partage de temps entre plusieurs fonctions, dont celles de conseiller en immigration et celle d'agent d'aide à l'intégration au sein du MIFI pourraient être envisageable ou bien l'établissement de normes et budgets ministériels pour obliger les représentants du MIFI attiré à notre région, d'y passer un certain nombre de jours par mois afin d'y assurer une présence constante.
 - b. S'il est impossible pour le MIFI d'assurer une réelle présence sur notre territoire, est-il possible de mettre en place un référencement directement vers la Stratégie d'attraction lorsque des personnes choisissent de venir s'établir aux Îles, en effectuant une distinction avec les personnes désirant s'établir en Gaspésie au travers des services en ligne *Arrima* ou d'une autre façon?
 - c. Le maintien d'une présence effective du MIFI sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine contribuerait à l'avancement de l'Orientation 9 : Régionalisation de l'immigration, provenant de votre guide sur la planification pluriannuelle 2024-2027.

« L'un des points à améliorer est la présence du MIFI et d'IRCC aux îles afin de fournir les informations nécessaires aux personnes concernées pour faciliter les démarches administratives au niveau de l'immigration et la demande de la résidence permanente. »

- Nouveau résident des Îles issu de l'immigration, désirant garder l'anonymat

5. Il y a de plus en plus de ressources et d'outils pour le recrutement à l'international, mais **les entreprises sont peu outillées pour assurer un accueil et une intégration adéquate** des travailleurs étrangers qui sont recrutés. De nombreux employeurs ne réalisent pas que toutes les démarches de recrutement et d'immigration, aussi longues et complexes soient-elles, ne sont que le début du travail, et que les efforts d'accueil, d'intégration et de rétention de leurs travailleurs sont tout aussi importants, si ce n'est pas plus importants. Les besoins d'être outillés pour mieux accueillir et intégrer leurs employés et pour avoir une gestion inclusive de la diversité culturelle sont particulièrement importants pour les entreprises embauchant de grands nombres de TET, comme c'est le cas dans l'industrie saisonnière de la transformation des produits de pêche, où une gestion des groupes de TET hors travail est aussi nécessaire.
 - a. Un programme de formation en accueil, intégration, gestion et rétention de travailleurs étrangers et des outils correspondants (guides, questions-réponses, ressources, etc.) devraient être développés afin d'assurer une meilleure intégration à la société québécoise, un respect des droits et obligations de chaque partie et une conscience de l'expérience vécue par les TET menant ainsi à un taux de rétention à l'emploi et au Québec supérieur. Tout en recevant un soutien pour ce faire, les employeurs devraient avoir une certaine obligation de bien se préparer à l'arrivée des TET.
 - b. Pour les grandes entreprises embauchant de nombreux TET à la fois comme c'est le cas en agriculture ou en transformation agroalimentaire, il serait pertinent d'inciter,

voir exiger, les entreprises à créer un poste avec comme rôle, d'être une personne ressource pour les travailleurs, faisant le lien entre ceux-ci, l'employeur et les services du milieu. Une formation professionnelle pourrait éventuellement être développée pour s'assurer que les personnes qui occupent ce poste remplissent leurs fonctions selon des normes de qualité et de professionnalisme élevées.

6. Les **services de francisation**, essentiels à une bonne intégration à la société québécoise, ne sont pas encore offerts de façon uniforme partout. Ils étaient inexistantes sur notre territoire jusqu'à tout récemment, et cela, malgré une déclaration gouvernementale que le service était disponible dans l'ensemble de la province. En effet, un service fonctionnel, offert sur demande, sans promotion, et dont aucun fournisseur n'est identifié, n'est pas réellement disponible. Identifiés comme priorité dans notre rapport présenté en 2019, des services de francisation ont été développés grâce à l'initiative de Groupe Collegia et nous sommes heureux de constater les efforts récents du MIFI pour rendre ce service effectivement disponible sur l'ensemble de la province et à tous ceux qui en ont besoin.

Traditionnellement, les **tests d'évaluation du français** devraient correspondre au contexte culturel et linguistique québécois. Plusieurs Québécois auraient de la difficulté à réussir le test de français obligatoire dans plusieurs catégories d'immigration. Le niveau du test n'est peut-être pas adapté pour un niveau considéré de base requis au début d'un processus d'intégration.

- a. Un parcours de francisation devrait être développé avec l'objectif de préparer au test, et une autre option « à la carte » devrait être offerte pour des besoins différenciés. Le déploiement de Francisation Québec crée des craintes aux Îles considérant les très petits groupes et l'approche très personnalisée que nous devons avoir avec eux. La centralisation et l'uniformisation du service pourraient être plus difficiles à appliquer dans un territoire comme le nôtre où les bassins de bénéficiaires sont différents d'ailleurs au Québec.
- b. Sans que l'exigence du français ne soit nécessairement appliquée à tous comme condition d'admissibilité ou comme critère prépondérant lors de la sélection, mais plutôt selon les besoins du poste qui sera occupé, la francisation devrait être offerte à tous, permanent ou temporaire, permettant à qui le désire d'entamer une intégration à la culture québécoise. Une promotion additionnelle du service devrait être faite et les démarches d'inscriptions devraient être maintenues à un niveau très accessible pour tous.
Comme proposé dans l'Orientation 2. C., il est désirable d'« Augmenter la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires ».
- c. Un test d'évaluation du français adapté au contexte culturel et linguistique québécois devrait être développé et géré au Québec. Celui-ci devrait évaluer un niveau de français requis pour l'emploi spécifique qui sera occupé tout en assurant que les candidats aient un niveau de base, leur donnant les outils pour se débrouiller rapidement dans la société québécoise, commencer un processus d'intégration et être en mesure de développer le niveau de langue requis pour une intégration complète par la suite.

7. Il existe une **pénurie de logements abordables et de places en garderie** sur le territoire des Îles. Il est difficile de justifier d'en développer ou d'en réserver pour les personnes issues de l'immigration alors que les résidents actuels n'y ont pas accès. Les employeurs qui décident de recruter à l'international doivent souvent acheter des maisons ou construire des résidences afin de pouvoir loger leurs travailleurs selon les normes. Cela augmente drastiquement les coûts liés au recrutement international. À cela s'ajoute l'offre très limitée de **transport en commun** régional. Les services de transports en commun sont particulièrement utiles pour les personnes

qui n'ont pas de permis ou pas de véhicules personnels, notamment les personnes issues de l'immigration qui s'installent aux Îles.

- a. Logements
- b. Afin de répondre à l'Orientation 5 : Immigration jeune, il est essentiel de pouvoir offrir certains services de base tels que les services de garde à la petite enfance
- c. Transport en commun

La solution que nous proposons est d'obtenir un soutien de votre part aux projets de création de logements, de développement de services de garde et de déploiement du transport collectif destinés aux gens issus de l'immigration sur le territoire. Ce sont tous des besoins primaires qui sont encore plus difficiles à combler par ces personnes et qui sont nécessaires pour favoriser leur enracinement aux Îles.

8. Le **processus de reconnaissance des acquis est méconnu** des gens issus de l'immigration et des entreprises et celui-ci est souvent long, ce qui crée de la déception des nouveaux employés et de leurs employeurs. La gestion de reconnaissances des compétences par les différents ordres professionnels rend le processus complexe.
 - a. En accord avec l'Orientation 8 du plan du MIFI, il serait bénéfique de faciliter la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, spécialement dans le secteur de la santé, des services sociaux et de l'éducation à la petite enfance, en fonction des ordres professionnels. Nous suggérons le déploiement d'un point de service unique gouvernemental permettant de rassembler toute l'information provenant des différents organismes régulateurs de métiers et professions ainsi que de faciliter l'accès à l'information, dans une formule claire et accessible.
9. Alors qu'il est plus facile d'obtenir un permis de travail temporaire, le **passage vers la permanence demeure difficile**, et ce, particulièrement pour les travailleurs peu qualifiés, qui représentent aussi un besoin criant sur le territoire.
 - a. Faciliter l'immigration permanente lorsque les besoins des employeurs sont permanents ou saisonniers, mais récurrents d'année en année allègerait la lourdeur administrative autant pour les travailleurs, les employeurs que les services publics. De nombreux travailleurs étrangers reviennent chaque année depuis plusieurs années, apprennent le français, s'intègrent dans le milieu et aimeraient bien pouvoir immigrer de façon permanente, mais n'ont pas de voies possibles vers la résidence permanente.
 - b. Il existe un « Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de la transformation alimentaire » qui représente une bonne solution, mais, puisqu'il exige 24 mois de travail dans les 36 derniers mois, ce n'est une option que pour moins de 10 % des travailleurs saisonniers qui reviennent chaque année sur notre territoire. Modifier les critères d'admissibilité pourrait donner l'accès à plus de nos travailleurs saisonniers. Permettre aux TET de travailler chez plusieurs employeurs sur le territoire rendrait aussi le programme plus adapté aux besoins de la région.
 - c. Une plus grande ouverture vers la résidence permanente pour les TET contribuerait à « Augmenter les cibles totales » d'immigration selon le premier scénario de l'Orientation 12 de la planification du MIFI. Nous penchons vers ce scénario considérant que les besoins sont permanents et non temporaires.
10. Plusieurs services à la population, dont les **services d'employabilité** ne sont offerts qu'aux personnes résidentes permanentes ou citoyennes. Cela ne permet donc pas aux bureaux de services gouvernementaux et aux organismes mandatés d'offrir leurs services aux conjoints des

TET qui ont pourtant droit à un permis de travail ouvert. Les conjoints ont besoin de travailler et nous ne sommes pas toujours outillés pour les référer s'ils ont plus de 35 ans alors qu'ils ne sont pas couverts par le Carrefour jeunesse-emploi ni le Service d'aide à l'emploi des Îles ni par les programmes PASI et PAC du MIFI.

- a. Permettre le financement de services aux personnes à statut temporaire faciliterait l'intégration et la rétention des personnes issues de l'immigration dans notre région.

11. Considérant l'éloignement des Îles-de-la-Madeleine, **les frais de déménagement et d'installation y sont plus élevés** que pour d'autres régions du Québec qui sont plus accessibles. Néanmoins, les subventions de Services Québec pour couvrir les frais de déménagement sont d'un montant maximal de 1000 \$ par personne. Le fait d'offrir la même subvention à tous, qu'ils viennent du Québec ou de l'étranger, et ce, peu importe le lieu de déménagement, est limitant. Pour inciter la régionalisation de l'immigration, il est important de soutenir les régions à devenir plus compétitives sur le marché de l'emploi.

- a. Des subventions aux individus pour couvrir les frais de déménagement en fonction des régions où ils déménagent et des lieux d'origine permettraient une offre de service plus équitable.
- b. Sensibiliser les entreprises à définir une politique d'embauche claire et compétitive, tout en leur offrant un vrai programme de subvention pour les frais de recrutement de travailleurs étrangers.

12. Une **prime de disparité régionale** est offerte aux employés de certains secteurs publics lorsque ceux-ci sont amenés à travailler dans une région éloignée. Cependant, cette prime n'est pas offerte aux employés de services essentiels offerts par l'entremise d'organismes mandataires comme les services de garde ou les résidences pour personnes âgées privées. Ces employeurs ont tout de même autant, sinon plus de difficultés à recruter leur personnel et ne reçoivent pas de financement additionnel pour compenser les coûts supplémentaires liés à un éloignement géographique. Cette situation rend le recrutement de personnel essentiel à notre communauté beaucoup plus laborieux. Cette situation n'encourage pas la régionalisation de l'immigration.

- a. Est-ce que cette prime pourrait être élargie à d'autres secteurs et être incluse dans les ententes de financement d'organismes mandataires de ce genre de service, permettant ainsi d'attirer des personnes issues de l'immigration à la recherche d'emploi, mais demeurant dans les centres urbains?
- b. Comment peut-on aider d'autres petits employeurs au privé à offrir des avantages compétitifs étant donné les coûts plus élevés en régions éloignées et la disparité des salaires avec certains centres urbains?

Conclusion

L'immigration prend une place de plus en plus importante dans le développement social, culturel et économique du Québec, et aussi aux Îles-de-la-Madeleine. Nous croyons qu'il est important que les orientations stratégiques provinciales et locales soient bien structurées afin de diriger et d'encadrer ce processus. Nous constatons avec optimisme que le gouvernement provincial, au travers du MIFI, prend très au sérieux cette planification stratégique et désire proactivement contribuer au développement et au bien-être de la société québécoise dans son ensemble. L'analyse des besoins propres aux Îles-de-la-Madeleine est essentielle et les démarches prises dans le contexte de cette consultation publique visent à tenir compte des préoccupations et recommandations des acteurs pertinents au Québec, incluant ses multiples régions qui en font un territoire riche et autonome.

Ayant identifié l'immigration comme un levier important, la Communauté maritime des Îles, au travers de ce mémoire, désire faire connaître la situation particulière de son territoire au MIFI et contribuer à l'effort collectif visant à développer et encadrer l'immigration au Québec. Avec l'appui du gouvernement provincial, notre communauté est mobilisée et concertée, avec de solides bases organisationnelles, afin de faire face à nos enjeux locaux grâce à l'apport de personnes qui ont quitté leur pays et décidé de s'investir au Québec et dans ses régions. Pour permettre à ces personnes de s'intégrer à la société québécoise, d'atteindre leur plein potentiel et de contribuer au développement de notre province, il est nécessaire de les accompagner avec des services complets, adaptés et efficaces. L'apport bénéfique de l'immigration ne peut être développé que lorsque les personnes issues de l'immigration sont bien intégrées à la communauté socialement et économiquement. Notre capacité d'accueil ne dépend que de notre vision et notre engagement à la rendre réalité, en y mettant les moyens requis. Avec des enjeux d'isolement géographique, démographique et de pénurie de main-d'œuvre plus marqués que pour d'autres régions, nous désirons aussi, prendre position de façon plus proactive dans la recherche et la mise en œuvre de solutions. C'est pourquoi nous aimerions que notre territoire soit ciblé pour développer et étudier de nouveaux projets et façons de faire innovatifs et ambitieux en immigration.

Nous espérons que notre participation permettra effectivement au MIFI de concevoir une politique d'immigration à l'image des aspirations et des besoins des Québécoises et Québécois, dans toute leur diversité d'origines et de territoires géographiques.

Annexes

- 1. Décret d'insularité**
- 2. Lettres d'appui**



4 MAI 2016

DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 354-2016

CONCERNANT la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut particulier lié au caractère insulaire et des contraintes structurelles de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine lors de la planification pluriannuelle effectuée dans le cadre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

---oooOooo---

ATTENDU QU'en raison de son caractère insulaire, de la fragilité des milieux et de son isolement, l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine fait face à des enjeux et des contraintes particulières;

ATTENDU QUE la Stratégie maritime à l'horizon 2030, élaborée par le Comité ministériel de l'implantation de la stratégie maritime et présentée le 29 juin 2015, prévoit des mesures en vue d'améliorer la qualité de vie et de favoriser l'implication des collectivités notamment en examinant comment le caractère unique de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine peut être pris en compte adéquatement dans les actions gouvernementales, l'offre de service public et sa désignation officielle;

ATTENDU QUE, par le décret n° 1105-2011 du 2 novembre 2011, le gouvernement a adopté la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 5 de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (chapitre O-1.3) la contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires par l'Administration s'appuie sur la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires adoptée par le gouvernement ainsi que sur toute révision de celle-ci;

ATTENDU QU'en vertu des deuxième et troisième alinéas de l'article 5 de cette loi l'action de l'Administration doit notamment être guidée par les principes de l'engagement des élus, de

l'action gouvernementale modulée et celui de la cohérence et de l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires;

ATTENDU QU'en vertu des articles 9 et 14 de cette loi chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration doit présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la stratégie, dans le domaine de ses compétences et en prenant en compte les principes de celle-ci, dans une planification pluriannuelle et faire état, dans son rapport annuel de gestion, des résultats obtenus;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 de cette loi, le gouvernement peut préciser les conditions et les modalités suivant lesquelles s'exerce l'obligation prévue à l'article 9 de cette loi et qu'il peut notamment donner des directives sur la forme ou le contenu que doit prendre l'exercice de planification envisagé, la fréquence ou la périodicité des mises à jour exigées;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1^o de l'article 16 de cette loi le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a pour fonction de promouvoir l'occupation et la vitalité des territoires au sein de l'Administration et dans le public en général, en favorisant la concertation et la cohésion pour stimuler les diverses interventions en cette matière;

ATTENDU QU'il est opportun de reconnaître le statut particulier lié au caractère insulaire et les contraintes structurelles de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine lors de la planification pluriannuelle effectuée dans le cadre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

ATTENDU QU'il est opportun que chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration module ses interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes particulières de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ainsi que de son caractère unique en raison de son insularité et de son isolement lié à sa position géographique au centre du golfe du Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le gouvernement veut encourager la cohérence des actions gouvernementales touchant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QU'il est pertinent et justifié que, dans l'objectif d'une prise en compte de la spécificité et du statut particulier de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, les ministres et les présidents d'organismes et d'entreprises concernés consultent le député des Îles-de-la-Madeleine, à titre de représentant des citoyens de cet agglomération et d'intermédiaire avec les instances politiques et publiques locales, lors de l'identification et de la mise en œuvre de leurs interventions dans leur planification pluriannuelle;

ATTENDU QU'il est opportun que chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration présente et rende publics dans sa planification pluriannuelle les mesures et les efforts qu'il entend mettre de l'avant dans le cadre de la réalisation de son mandat pour tenir compte des impacts liés à l'insularité de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

QUE soit reconnu le statut particulier lié au caractère insulaire et les contraintes structurelles de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine lors de la planification pluriannuelle effectuée dans le cadre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

QUE chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration module ses interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes particulières de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ainsi que de son caractère unique en raison de son insularité et de son isolement lié à sa position géographique au centre du golfe du Saint-Laurent;

QUE les ministres et les présidents d'organismes et d'entreprises concernés consultent le député des Îles-de-la-Madeleine, à titre de représentant des citoyens de cette agglomération et d'intermédiaire avec les instances politiques et publiques locales, lors de l'identification et de la mise en œuvre de leurs interventions dans leur planification pluriannuelle;

QUE la planification pluriannuelle présentée par chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration énonce spécifiquement les mesures et les efforts qu'il entend mettre de l'avant dans le cadre de la réalisation de son mandat pour tenir compte des impacts liés à l'insularité de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine et qu'elle soit rendue publique.

Le greffier du Conseil exécutif

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Claude Gosselin". The signature is written in a cursive style and is underlined with several horizontal strokes.

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Îles-de-la-Madeleine, le 4 août 2023

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté
maritime des Îles
460 chemin Principal,
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

**Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son
mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au
Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
(MIFI)**

Monsieur Valiquette,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes est une préoccupation importante exprimée par les entreprises et partenaires du territoire. La prestation de services réduite et le report de projets qu'engendre ce défi affectent la viabilité des entreprises et organismes des Îles-de-la-Madeleine, tout comme la qualité de vie de ses résidents et le dynamisme de notre milieu de vie.

Par la présente, le CISSS des Îles accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la Communauté maritime. Cette initiative est essentielle pour le développement de la communauté. Notre point de vue doit être considéré en raison de nos particularités insulaires. Les Îles-de-la-Madeleine représentent l'une des populations les plus âgées de la province, il faut agir rapidement. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez, Monsieur Valiquette, mes meilleures salutations.

Pour la présidente-directrice générale,
Sophie Doucet,



Dominic Boudreau
Directeur de la qualité, de l'évaluation,
de la performance et de l'éthique

DB/cc

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Îles-de-la-Madeleine, le 20 juillet 2023

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des Îles
460 chemin Principal,
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Monsieur Valiquette,

Notre région doit composer avec un nombre record de postes vacants. Le défi de recruter de la main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisante est une préoccupation importante exprimée par le secteur d'affaires des Îles-de-la-Madeleine. En tant qu'institution financière, nous sommes à même de constater la pression qu'exerce cette situation sur la viabilité des entreprises et organismes de notre milieu. De la prestation de services réduite au report de projets en passant par les défis de production, cette situation a de nombreuses conséquences sur le dynamisme socio-économique de notre milieu de vie.

Par la présente, la Caisse populaire Desjardins des Ramées accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la Communauté maritime. Cette initiative est essentielle pour le développement de notre communauté. Notre point de vue doit être considéré en tenant compte de nos particularités insulaires. Les Îles-de-la-Madeleine représentent l'une des populations les plus âgées de la province, il faut agir rapidement. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez, Monsieur Valiquette, mes meilleures salutations.



Lucien Presseault,
Directeur général de la Caisse populaire Desjardins des Ramées



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Îles-de-la-Madeleine, le 19 juillet 2023

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté
maritime des Îles
460 chemin Principal,
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

**Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son
mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec
par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)**

Monsieur Valiquette,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes est une préoccupation importante exprimée par les entreprises et partenaires du territoire. La prestation de services réduite et le report de projets qu'engendre ce défi, affectent la viabilité des entreprises et organismes des Îles-de-la-Madeleine, tout comme la qualité de vie de ses résidents et le dynamisme de notre milieu de vie.

Par la présente, le Magasin Coop IGA L'Unité de la Vernière accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la Communauté maritime. Cette initiative est essentielle pour le développement de la communauté. Notre point de vue doit être considéré vue nos particularités insulaires. Les Îles-de-la-Madeleine représentent l'une des populations les plus âgées de la province, il faut agir rapidement. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez, Monsieur Valiquette, mes meilleures salutations.



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Îles-de-la-Madeleine, le 20 juillet 2023

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des Îles
460 chemin Principal,
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Monsieur Valiquette,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes est une préoccupation importante exprimée par les entreprises et partenaires du territoire. La prestation de services réduite et le report de projets qu'engendre ce défi, affectent la viabilité des entreprises et organismes des Îles-de-la-Madeleine, tout comme la qualité de vie de ses résidents et le dynamisme de notre milieu de vie.

Par la présente, le Bon goût frais des Îles de la Madeleine accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la Communauté maritime. Cette initiative est essentielle pour le développement de la communauté. Notre point de vue doit être considéré vu nos particularités insulaires. Les Îles-de-la-Madeleine représentent l'une des populations les plus âgées de la province, il faut agir rapidement. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez, Monsieur Valiquette, mes meilleures salutations.

Caroline Jomphe, Directrice



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Îles-de-la-Madeleine, le 4 août 2023

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des Îles
460 chemin Principal,
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Monsieur Valiquette,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes est une préoccupation importante exprimée par les entreprises et partenaires du territoire. La prestation de services réduite et le report de projets qu'engendre ce défi, affectent la viabilité des entreprises et organismes des Îles-de-la-Madeleine, tout comme la qualité de vie de ses résidents et le dynamisme de notre milieu de vie.

Par la présente, le CPE-BC Chez ma tante accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la Communauté maritime. Cette initiative est essentielle pour le développement de la communauté. Notre point de vue doit être considéré vue nos particularités insulaires. Les Îles-de-la-Madeleine représentent l'une des populations les plus âgées de la province, il faut agir rapidement. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez, Monsieur Valiquette, mes meilleures salutations.

Directrice générale par intérim
CPE – BC Chez ma tante



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

L'Étang-du-Nord, le 21 juillet 2023

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et
Président de la Communauté maritime des Îles
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Monsieur Valiquette,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes est une préoccupation importante exprimée par les entreprises et partenaires du territoire.

La prestation de services réduite et le report de projets qu'engendre ce défi affectent la viabilité des entreprises et organismes des Îles-de-la-Madeleine, tout comme la qualité de vie de ses résidents et le dynamisme de notre milieu de vie.

Par la présente, le Centre de services scolaire accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la Communauté maritime.

Cette initiative est essentielle pour le développement de la communauté. Notre point de vue doit être considéré vu nos particularités insulaires. Les Îles-de-la-Madeleine représentent l'une des populations les plus âgées de la province, il faut agir rapidement. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et vous prions de recevoir, Monsieur Valiquette, mes meilleures salutations.

Brigitte Aucoin
Directrice générale



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Îles-de-la-Madeleine, le 1^{er} août 2023.

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des Îles
460 chemin Principal,
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Monsieur Valiquette,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes est une préoccupation importante exprimée par les entreprises et partenaires du territoire. La prestation de services réduite et le report de projets qu'engendre ce défi, affectent la viabilité des entreprises et organismes des Îles-de-la-Madeleine, tout comme la qualité de vie de ses résidents et le dynamisme de notre milieu de vie.

Par la présente, Groupe Collegia accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la Communauté maritime. Cette initiative est essentielle pour le développement de la communauté. Notre point de vue doit être considéré vue nos particularités insulaires. Les Îles-de-la-Madeleine représentent l'une des populations les plus âgées de la province, il faut agir rapidement. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez, Monsieur Valiquette, nos meilleures salutations.

Éric Couillard,
Directeur de la formation continue



Les Fruits de Mer Madeleine inc.

546, chemin Fougère, C.P.5129
Étang-du-Nord (Qc) G4T 3Z8
tél: 1 (418) 986 6016
Email : info@fruitsdemermadeleine.com

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Îles-de-la-Madeleine, le 2 aout 2023

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des Îles
460 chemin Principal,
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1


Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Monsieur Valiquette,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes est une préoccupation importante exprimée par les entreprises et partenaires du territoire. La prestation de services réduite et le report de projets qu'engendre ce défi, affectent la viabilité des entreprises et organismes des Îles-de-la-Madeleine, tout comme la qualité de vie de ses résidents et le dynamisme de notre milieu de vie.

Par la présente, Les Fruits de Mer Madeleine accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la Communauté maritime. Cette initiative est essentielle pour le développement de la communauté. Notre point de vue doit être considéré vue nos particularités insulaires. Les Îles-de-la-Madeleine représentent l'une des populations les plus âgées de la province, il faut agir rapidement. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez, Monsieur Valiquette, mes meilleures salutations.



James Derpak CPA, CGA
Directeur général & Chef comptable
Les Fruits De Mer Madeleine
cellulaire 778-549-4759
bureau 418-986-6016 poste 233



Îles-de-la-Madeleine, le 3 août 2023

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Madame, Monsieur,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre pour combler des postes réguliers et saisonniers est une préoccupation constante pour notre industrie. Qu'il s'agisse d'une pénurie de main d'œuvre de travailleur expérimenté ou de relève cette réalité est omniprésente pour l'ensemble des entreprises des Îles-de-la-madeleine. La population vieillissante, le manque d'hébergement et le bassin de candidatures restreint sont au cœur de nos discussions et des éléments majeurs qui exercent une influence directe sur la pérennité de nos opérations.

Par la présente, la CTMA accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la Communauté maritime. Cette initiative est essentielle pour le développement de la communauté. Notre point de vue doit être considéré vue nos particularités insulaires. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez mes meilleures salutations.

Cathy Arseneau

Directrice des Ressources Humaines



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Îles-de-la-Madeleine, le 25 juillet 2023

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des Îles
460 chemin Principal,
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Monsieur Valiquette,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes est une préoccupation importante exprimée par les entreprises et partenaires du territoire. La prestation de services réduite et le report de projets qu'engendre ce défi, affectent la viabilité des entreprises et organismes des Îles-de-la-Madeleine, tout comme la qualité de vie de ses résidents et le dynamisme de notre milieu de vie.

Par la présente, le Carrefour jeunesse-emploi des Îles accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la Communauté maritime. Cette initiative est essentielle pour le développement de la communauté. Notre point de vue doit être considéré vue nos particularités insulaires. Les Îles-de-la-Madeleine représentent l'une des populations les plus âgées de la province, il faut agir rapidement. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez, Monsieur Valiquette, mes meilleures salutations.

Brenda Déraspe

Directrice générale
Carrefour jeunesse-emploi des Îles
210, chemin Principal
Cap-aux-Meules, Qc G4T 1C7



Preserving our past, building our future

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Îles-de-la-Madeleine, le 31 juillet 2023

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté
maritime des Îles
460 chemin Principal,
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

**Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son
mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec
par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)**

Monsieur Valiquette,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes est une préoccupation importante pour le conseil des anglophones madelinots. La prestation de services réduite et le report de projets qu'engendre ce défi, affectent la viabilité de notre organisme, tout comme la qualité de vie et le dynamisme du milieu de vie de la communauté anglophone des Îles-de-la-Madeleine.

Par la présente, le Conseil pour les anglophones Madelinots (CAMI) accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la Communauté maritime. Cette initiative est essentielle pour le développement de la communauté. Notre point de vue doit être considéré vue nos particularités insulaires, incluant le contexte de double-insularité auquel fait face la communauté anglophone de l'Île d'Entrée. Les Îles-de-la-Madeleine représentent l'une des populations les plus âgées de la province, il faut agir rapidement. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez, Monsieur Valiquette, mes meilleures salutations.

Michel Vigneault
Directeur générale (intérimaire)
(418) 985-2116, poste 1

Le 10 août 2023

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
800 Boulevard de Maisonneuve Est #301,
Montréal QC
H2L 4L8

Objet : Appui à la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec 2024-2027

Monsieur, Madame,

La présente a pour objectif de confirmer l'appui de la Communauté des Îles-de-la-Madeleine au projet cité en rubrique qui vise à appuyer les plans et démarches proposés par le gouvernement en lien avec la planification, l'organisation et la mise en place d'outil visant à favoriser l'immigration au Québec.

La Municipalité de Grosse-Île a à cœur l'expansion de l'immigration et soutient les initiatives du Gouvernement à cet égard.

La bonification et l'organisation de l'immigration sont cruciales sur le territoire de Grosse-Île. Ayant recours à de nombreux travailleurs temporaires dans la communauté, la municipalité de Grosse-Île reconnaît l'apport économique important lié à l'immigration. L'impact des travailleurs étrangers sur le bassin de main-d'œuvre disponible à Grosse-Île est capital pour notre petite communauté vivant principalement de l'industrie saisonnière de la pêche.

Nous reconnaissons également les privilèges des Madelinots vivants dans la sécurité et sur un territoire en paix où il fait bon vivre. En reconnaissant ses privilèges, il faut également reconnaître notre devoir humanitaire envers des communautés n'ayant pas cette chance. Ouvrir notre territoire aux personnes réfugiées permet non seulement de remplir notre devoir humanitaire, mais également de bonifier la richesse culturelle de notre communauté.

C'est avec enthousiasme que nous appuyerons la Communauté maritime dans l'expression de leur intérêt au développement de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec 2024-2027



Jessica Goodwin
Greffière-trésorière adjointe

Îles-de-la-Madeleine, le 21 juillet 2023

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Président de la communauté maritime des Îles
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

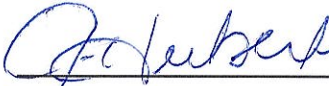
Objet : Appui à la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Monsieur,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre de qualité en quantité suffisante est une préoccupation importante exprimée par les entreprises et partenaires du territoire. La prestation de services réduite et le report de projets qu'engendre ce défi affectent la viabilité des entreprises et organismes des Îles-de-la-Madeleine, tout comme la qualité de vie de ses résidents et le dynamisme de notre milieu de vie.

D'autant plus que nous avons participé à la mission Québec-Maroc en février 2023, il nous fait plaisir, par la présente, au nom de Résidence Plaisance des Îles et du CHSLD des Îles-de-la-Madeleine d'accorder notre appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la communauté maritime. Cette initiative est essentielle pour le développement de la communauté. Notre point de vue doit être considéré vu nos particularités insulaires. Les Îles-de-la-Madeleine représentent l'une des populations les plus âgées de la province, il faut agir rapidement. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre, se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez, Monsieur Valiquette, nos salutations distinguées.



Chantal Hubert, directrice générale

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Îles-de-la-Madeleine, le 8 août 2023

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des Îles
460 chemin Principal,
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Monsieur Valiquette,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes est une préoccupation importante exprimée par les entreprises et partenaires du territoire, mais aussi pour tout le Québec. L'apport de nouveaux résidents et résidentes issus de l'immigration fait partie des solutions préconisées pour combler cette pénurie et permettre aux Madelinots et Madeliniennes de continuer à vivre sur un archipel où l'activité économique est florissante et où les services sont suffisants pour soutenir cette activité et garantir une bonne qualité de vie.

Bien que le mandat du Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM) soit de mettre en place des solutions adaptées aux besoins communs de la main-d'œuvre de tout le territoire québécois, il accorde son appui aux éléments suivants (enjeux vécus par notre industrie) contenus dans le mémoire préparé par la Communauté maritime, dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec :

1. Les efforts de valorisation liés aux métiers de la pêche doivent viser non seulement les travailleurs locaux et la population, mais aussi les immigrants récents. Les actions de recrutement international faits par le MIFI pour attirer des immigrants qualifiés doivent tenir compte de notre secteur d'activités. En effet, le domaine des pêches souffre d'une pénurie aigüe de main-d'œuvre, non seulement pour les postes de préposés à la transformation des produits aquatiques, mais aussi pour ceux liés au contrôle de la qualité et à la gestion de la production. Des signes de pénurie sur les bateaux de pêche, pour les activités de capture, se font aussi sentir de plus en plus.

2. Le partage de main-d'œuvre devrait être permis entre entreprises d'un même secteur ou d'un secteur à un autre qui ont recours aux travailleurs étrangers temporaires (TET). Les avantages seraient nombreux : permettre aux petites entreprises qui n'ont pas les moyens humains et financiers pour accomplir les démarches d'embauche de TET de bénéficier de cette main-d'œuvre, partager les coûts pour l'entreprise qui fait la demande de TET et rendre le séjour plus rentable pour les TET eux-mêmes. En effet, les périodes mortes entre les pêches des différentes espèces sont souvent source de frustration pour les TET, qui souhaitent travailler, et source de dépenses pour les employeurs, qui doivent garantir 30 heures de travail par semaine aux TET en tout temps.

Nous sommes conscients que cet enjeu est de responsabilité fédérale, mais nous croyons que le gouvernement du Québec doit faire pression sur Ottawa afin d'obtenir des changements.

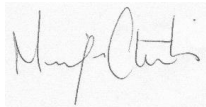
3. Les coûts liés à l'examen de l'Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), qui sont faramineux pour les entreprises de transformation des produits marins, doivent être réduits. Là aussi, il s'agit d'un enjeu de ressort fédéral que le gouvernement du Québec devrait plaider vigoureusement auprès de ses homologues d'Ottawa.

Les entreprises doivent payer 1000 \$ par poste demandé pour couvrir les frais de traitement de la demande d'EIMT. Une entreprise qui souhaite embaucher 50 préposés à la transformation paiera donc 50 000 \$ à Emploi et Développement social Canada (EDSC), même si une seule demande d'EIMT doit être analysée dans ce cas.

Les employeurs du domaine agricole, quant à eux, passent par le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et non par le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Ils doivent eux aussi fournir une demande d'EIMT. Le traitement de cette demande est toutefois **gratuit**, peu importe le nombre de travailleurs embauchés.

Nous peinons à comprendre pourquoi une telle différence de coûts existe, au vu des nombreux points communs entre le domaine agricole et celui de la transformation des produits marins : pénurie de main-d'œuvre locale criante, saisonnalité du travail, besoin d'un grand nombre de travailleurs occupant tous le même profil de poste, recrutement au Mexique en grande majorité, etc.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez, Monsieur Valiquette, mes meilleures salutations.



Marjorie Chrétien
Directrice générale du CSMOPM

Îles-de-la-Madeleine, le 1^{er} août 2023

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
et président de la Communauté maritime des Îles
460 ch. Principal, Cap-aux-Meules (QC) G4T 1A1

Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Monsieur Valiquette,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes est une préoccupation importante exprimée par les entreprises et partenaires du territoire. La prestation de services réduite et le report de projets qu'engendre ce défi, affectent la viabilité des entreprises et organismes des Îles-de-la-Madeleine, tout comme la qualité de vie de ses résidents et le dynamisme de notre milieu de vie.

Par la présente, la **Chambre de commerce des îles-de-la-Madeleine** accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la Communauté maritime. Cette initiative est essentielle pour le développement de la communauté. Notre point de vue doit être considéré vue nos particularités insulaires. Les Îles-de-la-Madeleine représentent l'une des populations les plus âgées de la province, il faut agir rapidement. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez, Monsieur Valiquette, mes meilleures salutations.

Alexandre Lavoie, Directeur général
Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine



PÊCHERIES
LÉOMAR



Îles-de-la-Madeleine, le 19 juillet 2023

Les Pêcheries LéoMar Inc.
521 Chemin Gros-Cap
Étang-du-Nord, Qc
G4T 3M1

Poissons Frais Des Îles
26 Chemin du Quai
Havre-Aux-Maisons, Qc
G4T 5M1

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et
Président de la Communauté maritime des Îles
460 Chemin Principal,
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Objet : Appui à la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec par le ministère de l'immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI)

Monsieur Valiquette,

Le recrutement des employés pour nos entreprises est le point le plus important pour le fonctionnement et notre futur. Le domaine des pêches est l'industrie première aux Îles. Nous nous devons de relever le défi à chaque année en faisant fonctionner nos usines de Grande-Entrée, Gros-Cap et Millerand ainsi que nos viviers.

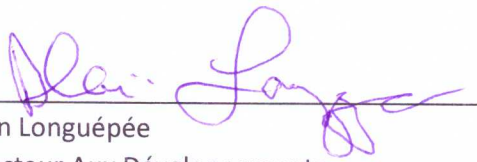
Malheureusement la main d'œuvre demeurant sur nos Îles représente que 50% pour nos besoins. Le vieillissement de la population des Îles ne fait qu'augmenter le pourcentage des travailleurs étrangers nécessaire ce qui est essentiel autant pour la production que pour la rentabilité de nos entreprises.

Par la présente, « Poissons Frais Des Îles » ainsi que « Les Pêcheries LéoMar » accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère

de l'immigration, de la Francisation et de l'intégration du Québec, mené par la Communauté maritime. Les employés en région éloignée sont très durs à recruter en plus que l'hébergement nous crée des problèmes majeurs même si nous recrutons au Québec.

Merci de nous appuyer pour la continuation et l'amélioration de notre secteur en plus de celui de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions de prendre à cœur nos besoins et celui des Madelinots et Madeliniennes qui ont besoin de nous comme nous avons besoin d'eux.



Alain Longuépée
Directeur Aux Développements

